

N° 64
AVRIL 2018

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unsfa
L'UNION DES ARCHITECTES

- **CAHIER SPÉCIAL: Antilles et Guyane**
- **L'Unsfa réagit au nouveau Plan de rénovation énergétique**
- **De l'intérêt des concours d'architecture**
- **Témérité d'un accord cadre de PPP**

CEGIBAT

L'expertise efficacité énergétique de GRDF

Conception de bureaux bioclimatiques

Guide technique dont l'objectif est d'aider les professionnels de la filière du bâtiment, et notamment les bureaux d'études thermiques, à concevoir, dans les règles de l'art, un bâtiment bioclimatique (réf. : 2CBB 01 18).



Disponible
à la vente sur
www.cebibat.grdf.fr

Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

PROJET DE LOI ELAN¹ : UNE CONCERTATION DÉGUISÉE EN CONSULTATION

Oui, bien sûr, les pouvoirs publics ont ouvert la consultation sur les réformes. L'objectif de la consultation est de recueillir, préalablement à une décision collective, les avis d'un certain nombre d'acteurs. Cette procédure est mise en place en amont de l'adoption d'un projet déjà en cours d'élaboration².

Les ministères ont créé un site internet pour que, chaque organisation, chaque individu qui veut aller plus loin qu'un tweet puisse s'exprimer.

Tout ça dans un grand méli-mélo où la réflexion côtoie l'anecdote, où l'analyse se confronte au bavardage. Pour des pépiements aussi furtifs qu'un nuage d'oiseaux qui ondule avant de se disperser dans les airs. La réforme passera. Bien au-dessus du monde réel.

Non, désespérément, les pouvoirs publics ont fermé toute concertation. La concertation est une action collective en vue d'un accord, d'un but commun³. En travaillant avec les organisations représentatives pour approfondir les sujets, exprimer les attentes du plus grand nombre, formuler des propositions, simuler des scénarii. La confrontation des enjeux est basée sur la réflexion. Bien au-dessus des impressions, des intuitions et des illusions.

Pourquoi se priver de milliers d'architectes, premiers de cordée, qui ont appris, exercé, réfléchi au cadre de vie, à sa transformation par la synthèse et l'imagination ?

Mais pourquoi ne répondez-vous pas ? Nous avons tant de choses à dire, tant de savoirs à partager. C'est pourtant bien l'avenir de tous qui est en jeu. L'avenir du cadre de vie, l'avenir de nos enfants, de notre pays, de notre planète, de notre quotidien.

Pourquoi ne remarquez-vous pas la détérioration des paysages, les entrées de ville moches, l'étalement des deltas urbains concentrationnaires, la désertification des territoires ?

Avec cette fracture, où, sauf en cas de réussite sociale qui donne accès aux beaux quartiers, nous serions voués à un glauque amalgame de vapeurs de gasoil, de violences urbaines, de fatigues humaines, de gens mal transportés et de mal logés. Mesdames et Messieurs nos gouvernants, les réformes de notre cadre de vie ne peuvent se faire à côté de ceux qui sont formés pour, ceux qui ont l'expérience de terrain et l'imagination de demain.

La création architecturale est d'intérêt public, avez-vous dit, il y a 41 ans ?

Et bien, créons-le, ce cadre de vie. Avec ceux qui ont les compétences pour le faire, ceux qui sont à la rencontre de l'humain, de la technique et de l'art de construire.

Ouvrez les portes de vos ministères, de l'Assemblée nationale ou de l'Élysée.

Entendez les architectes, vous aurez tout intérêt public à les écouter.

Régis Chaumont,
Président de l'Unsa



- 1 } ELAN : Evolution du Logement et Aménagement Numérique
- 2 } note théorique par Hubert Touzard Université Paris 5 <https://www.cairn.info/revue-negociations-2006-1-page-67.html>
- 3 } L'étymologie du terme nous éclaire sur l'objectif visé : concertation vient du vieux mot "concert", accord de personnes qui poursuivent un même but ; "se concerter" : s'entendre pour agir de concert" (Le Robert).

Unsa

L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr
passionarchitecture@unsa.com
Site : www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Chaumont
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Contineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
→ ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : À l'honneur/Actus : Éditions PC – Les enjeux de la profession : Michel Jarleton (illustrations : Nicolas Depoutat), Michèle Attar – Bon sens : Gilbert Ramus (illustrations : Nicolas Depoutat) – Vie syndicale : Régis Chaumont, Estelle Palucki, Laure-Anne Geoffroy – Club Prescrire : Ruth Mnamani – Institutionnel : Régis Chaumont, Philippe Estingoy – International : Philippe Klein, Ewa Struzynska – Formation : Myriam Benmet-Deveria, Patrick Julien – Infos sociales : Nathalie Briard, Gilles Lefebvre – L'architecture au quotidien : Éditions PC (Sophie Chauvin) – Cahier spécial Région : Estelle Palucki, Éditions PC – Le BIM & les architectes : Lionel Blancard de Léry

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) |
tél. – fax Unsa : 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION :
ÉDITIONS PC – Philippe Chauveau,
Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60
Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa
→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 | Imprimerie Presse Peuple
→ COUVERTURE : Siège de l'Établissement Public Foncier d'aménagement de la Guyane (EPFAG), Matoury (Guyane) (maître d'œuvre : AMARANTE Architecture, mandataire ; YLT Architecture, associé) © Amarante

À L'HONNEUR / ACTUS

5

LES ENJEUX DE LA PROFESSION

8

L'Unsa réagit au nouveau Plan de rénovation énergétique / De l'intérêt des concours d'architecture

BON SENS

11

Témérité d'un accord cadre de PPP

VIE SYNDICALE

14

Les vœux de l'Unsa 2018 / 49^e congrès des architectes à Marseille / La vie des régions / Conseil des Régions de l'Union : quoi de neuf ? / Carnet de Santé – Énergies du logement

CLUB PRESCRIRE

21

INSTITUTIONNEL

26

Quelle origine des désordres dans la construction ?

INTERNATIONAL

28

Réflexion sur l'UIA, à l'occasion du 70^e anniversaire de sa fondation / Le Prix UIA "Les Cubes d'Or Architecture & Enfants"

FORMATION

30

Informier n'est pas former... / FIFPL : critères de prise en charge 2018

INFOS SOCIALES

32

Social : 2018 année charnière / Chronique du paritarisme

L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

35

GCG Architectes

CAHIER SPÉCIAL ANTILLES ET GUYANE

37

LE BIM & LES ARCHITECTES

43



GRAND PRIX
D'ARCHITECTURE

4^{EME}
ÉDITION
-2018-

LA TUILE TERRE CUITE ARCHITENDANCE

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI EN LIGNE SUR :
www.latuileterrecuite.com/grand-prix-architendance/



Terre de création

Le Grand Prix LA TUILE TERRE CUITE ARCHITENDANCE récompense tous les 2 ans les projets d'architectes terminés depuis moins de 3 ans mettant en valeur la tuile terre cuite en toiture ou en façade dans 3 catégories : Maison Individuelle, Logement collectif et Equipements / Tertiaire. Innovation, originalité, modernité sont les principaux critères du jury.

En partenariat avec
mma
Maison des métiers
de l'architecture



FÉDÉRATION FRANÇAISE
**TUILES &
BRIQUES**

LE NOUVEAU BUREAU DE L'UNSCA

En ce début d'année 2018, l'Unscfa a élu son nouveau Bureau national, ainsi composé :

- Régis Chaumont, président
- Sabine Fournal, secrétaire nationale
- Jean-Jacques Begue, trésorier
- Pierre Chomette, vice-président en charge du développement économique des entreprises et des affaires sociales
- Karine Séverac, vice-présidente en charge de la communication et du développement syndical.



DES ASSISES POUR DÉBATTRE DU "CONFORT DE VIE POUR TOUS"

Le 7 février dernier, le Club de l'Amélioration de l'Habitat organisait les premières assises "confort de vie pour tous" au nouveau siège social de la SMABTP. L'Unscfa était un des partenaires de cet événement qui a rassemblé environ 400 personnes malgré les intempéries. Après un mot d'accueil de la SMA et de Maurice Manceau, président du CAH, différentes tables rondes se sont succédées. Parmi les premiers intervenants, Pierre-Luc Langlet, architecte, membre des Architecteurs et de l'Unscfa a soulevé la question de l'évolution démographique et du vieillissement de la population qui interroge sur l'adaptation du logement et la construction d'établissements spécialisés. D'autres sujets, comme l'auto-évaluation du confort chez soi ou les modes de financement existants, ont été abordés.

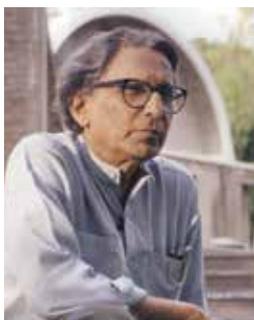
TROPHÉES JEUNES TALENTS 2017

Le 11 janvier 2018, l'association Qualitel et Cerqual Qualitel Certification ont remis le Trophée Jeunes talents aux lauréats du concours organisé pour les étudiants en architecture. Cette 7^e édition s'est déroulée au siège de l'association Qualitel et a récompensé deux étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand pour leur projet "Habiter le territoire rural".



BALKRISHNA DOSHI, PRITZKER 2018

Âgé de 90 ans, Balkrishna Vithaldas Doshi se voit décerner le 45^e prix Pritzker par la Fondation Hyatt. Ce qui fait de lui le premier Indien et le plus âgé des "Nobel d'architecture". Architecte, urbaniste, pédagogue, son parcours est influencé par les grands maîtres de l'architecture moderne qu'il a fréquentés et pour qui il a travaillé, à l'image de Le Corbusier qu'il considère comme son "gourou".



Le jury a souhaité "rendre hommage au caractère exceptionnel de son architecture, dont rendent compte plus d'une centaine de bâtiments qu'il a réalisés, à son engagement et son dévouement envers son pays et les communautés qu'il a servies, ainsi qu'à son influence en tant qu'enseignant". La cérémonie de remise du prix se tiendra le 16 mai prochain au musée Aga Khan de Toronto (Canada).

FRANÇOIS ROUX, RÉÉLU À LA PRÉSIDENTIE DE L'AFEX

François Roux, architecte associé des ateliers 2/3/4, a été réélu président de l'AFEX à l'unanimité du nouveau Conseil d'administration pour un mandat de deux ans. Depuis son premier mandat en 2012, il a encouragé les missions vers l'Afrique subsaharienne, notamment la Côte d'Ivoire, et bientôt le Cameroun et le Kenya. Il a participé à de nombreuses conférences à l'étranger au Vietnam, à Taiwan, au Myanmar, en Malaisie, et dernièrement en Iran et en Algérie.



ENERJ MEETING 2018, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE MOBILISE LES ACTEURS DU BÂTIMENT



La 2^e édition d'EnerJmeeting a eu lieu jeudi 8 mars au Palais Brongniart. Au programme de cette journée : une cinquantaine d'interventions autant sur la rénovation de l'existant que sur la future réglementation de la construction neuve (rénovation des logements et des bâtiments tertiaires, retour d'expérience de la première année de E+C...). L'Unscfa était partenaire de l'événement et François Pélegrin, ancien président, est intervenu pour parler du BIM, comme outil au service de la massification.

SAVE THE DATE



Ne manquez pas la 17^e édition de la Fête des Archi's organisée par le Club Prescrire !

Elle se déroulera jeudi 28 juin 2018. Au programme : cocktail dînatoire, échanges professionnels avec nos partenaires industriels et festivités. Nous vous attendons nombreux !

Pour tout renseignement, contactez le Club Prescrire : 06 29 33 95 81
ruth@clubprescrire.com

MARIE-CHRISTINE LABOURDETTE, NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



© MIC. DIDIER PLOUFF

Sur proposition de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, le Président de la République a nommé **Marie-Christine Labourdette** présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le 1^{er} mars dernier. Elle succède à Guy Amsellem qui occupait cette fonction depuis décembre 2012. Administratrice générale au ministère de la Culture, elle a été secrétaire générale de l'Académie de France à Rome à la Villa Médicis, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne, avant de rejoindre en 2007 le cabinet de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, comme conseillère patrimoines et architecture.

Elle a été nommée directrice des musées de France en juin 2008, puis directrice chargée des musées dans la nouvelle direction générale des patrimoines en 2010.

REMISE DES DIPLÔMES DE LA 2^E PROMOTION PARIS DAUPHINE DES ARCHITECTEURS



© BRUNO AUSSILOU

Les Architecteurs, en partenariat avec **Paris Dauphine Formation Continue**, propose le **Master du Management des Agences d'Architecture et de Contractants Généraux**, une formation fournissant les bases et armes concrètes qui permettront aux architectes d'explorer les marchés de la construc-

tion dans des conditions satisfaisantes au travers leurs structures professionnelles. La deuxième promotion a été diplômée au mois de janvier 2018, tandis que la troisième avait déjà démarré début décembre. La quatrième sera mise en place dans le courant de l'année.

LANCEMENT DE LA 5^E ÉDITION DU PRIX DUO@WORK

Le **Prix DUO@WORK** distingue les projets qui associent recherche architecturale et création industrielle innovante. Ce concours récompense des partenariats entre architectes et industriels qui ont mis en commun leur savoir-faire au service de projets innovants partout en France.



Cette année, le jury co-présidé par Alain Moatti, architecte, et Jean-Christophe Laurent, directeur général adjoint de VINCI Immobilier, mettra à l'honneur les meilleurs projets sélectionnés. Le palmarès de cette 5^e édition sera proclamé lors de l'inauguration du salon ARCHITECT@WORK 2018, le jeudi 27 septembre 2018.

AJAP 2018 : LE PALMARÈS

Le 28 mars 2018, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a dévoilé le palmarès de la session 2018 des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP), concours créé en 1980, pour favoriser l'accès à la commande de jeunes professionnels issus de ces deux professions, architectes et paysagistes. Pour connaître le nom des lauréats, rendez-vous sur le site : www.culture.gouv.fr

GRAND PRIX AFEF 2018

Le palmarès du **Grand Prix AFEF 2018** a été révélé à Cannes à l'occasion du MIPIM. Le jury, réuni par l'Association des architectes français à l'export et présidé par François Roux, a fait son choix parmi des projets contribuant au rayonnement national et international de la profession, livrés en 2016 et 2017 à l'étranger par des architectes français.

Les dix projets sont : **AW²**, Hôtel et maison d'art, Dickwella (Sri Lanka) / **Brunet Saunier Architecture**, Hôpital Universitaire, Genève (Suisse) / **Chaix & Morel et Associés**, Maison de l'histoire européenne, Bruxelles (Belgique) / **Fabre & Speller**, Salle de musique, Saint Pétersbourg (Russie) / **FGA Architectes**, Crématorium, Bâle (Suisse) / **Martin Duplantier Architectes**, Lycée français, Luanda (Angola) / **Nathanael Dorent Architecture**, Maison individuelle, Dumfries (Ecosse) / **Patrick Schweitzer & Associés**, Faculté d'architecture, Kigali (Rwanda) / **S'Pace**, Usine de traitement & de recyclage, Leeds (Angleterre) / **Studio KO**, Musée Saint Laurent, Marrakech (Maroc). Les **Ateliers Jean Nouvel** reçoivent un Prix spé-



MINISTÈRE DE LA CULTURE © VALERIO VINCENZO

cial du Jury pour l'ensemble de leur œuvre à l'export. Le lauréat du **Grand Prix** sera annoncé le **24 mai 2018 à Venise** au Palais Zorzi, siège régional de l'UNESCO, la veille de l'ouverture de la Biennale d'architecture.



HABITAT

C'est mieux, c'est sûr !

Collaborer à un projet certifié NF Habitat ou NF Habitat HQE, c'est choisir de s'associer à la certification de référence en construction, en exploitation et en rénovation délivrée par Cerqual Qualitel Certification. C'est être identifié comme un partenaire de qualité reconnu et travailler dans un cadre d'exigences structurées, évaluées.

Choisir NF Habitat, c'est vous valoriser et voir plus loin pour la qualité de vie des habitants avec des logements sains, sûrs et confortables.

Choisir NF Habitat, c'est mieux, c'est sûr !

nf-habitat.fr

LES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES lancent un énième plan. Espérons que celui-ci conduira à la réhabilitation minimum de 500 000 logements par an jusqu'à 2050, au niveau BBC rénovation.

L'UNSFa RÉAGIT AU NOUVEAU PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Rappelons que le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3 %). Il reste donc 25 % pour l'industrie et l'agriculture. Mais en termes de bilan carbone, la répartition est plus proche du tiers pour chacun des secteurs.

Effinergie part du postulat qu'un parc de 31 millions de logements en France et de plusieurs centaines de millions de m² de bâtiments tertiaires, dont plus de 2/3 ont été construits avant 1975 (date de la première réglementation thermique en France), doit faire l'objet de rénovation thermique, soit 660 000 logements par an avant 2050 !

Le Plan Climat, quant à lui, évoque 500 000 logements par an, ce qui correspond aux objectifs de la loi, étant donné le temps déjà perdu, la montée en puissance et le temps de réalisation des travaux. L'objectif à atteindre pour tous est BBC Rénovation (moins de 80kwh/m/an en énergie primaire) classe énergétique B.

Le logement n'est pas le seul secteur du bâtiment impacté, on considère que les consommations d'énergie se répartissent pour deux tiers dans les logements et pour un tiers dans le secteur tertiaire.

Pour atteindre ces objectifs, efficacité et massification sont toutes deux requises.

L'UnsfA constate et défend depuis de nombreuses années que seule la rénovation globale d'un bâtiment, c'est-à-dire la revalorisation patrimoniale, l'amélioration du confort, l'optimisation des espaces... entraîne les travaux d'amélioration énergétique.

L'UnsfA a créé le réseau des "Architectes de la Rénovation"¹ qui au-delà de leur engagement concret dans la rénovation globale, contribuent, au côté de l'UnsfA à l'élaboration de propositions singulières permettant d'envisager une réelle massification des rénovations énergétiques en s'appuyant sur leur expérience, la spécificité de leur vision globale et leur aptitude à projeter leur projet dans le temps et l'espace.

C'est ainsi que l'UnsfA et ce réseau ont participé à la concertation sur ce nouveau plan de rénovation

La plupart des intervenants dans les débats liés à la rénovation des logements se préoccupent des copropriétés. Certes, ce secteur



Michel Jarleton,
conseiller UnsfA, en charge de la formation
et de la rénovation globale



offre l'avantage de l'identification facile, d'une échelle facilitant la massification, et de volume de travaux intéressant de nombreux acteurs, mais il ne représente que 23 % des logements (source ANAH). Le logement social, de son côté, a déjà entamé la rénovation de son parc, et il sera facile à l'État de s'assurer du respect des objectifs en ce qui concerne ce parc.

En revanche, le secteur du logement individuel représente 56 %, auquel on peut ajouter par assimilation nombre de copropriétés de 2 ou 3 logements. C'est le parc le plus important, le plus difficile à approcher et celui qui représente de faibles niveaux unitaires de travaux.

Les propositions de l'UnsfA et des architectes de la rénovation :

Travaux

Il est impératif de ne pas avoir à refaire d'ici 2050 les travaux réalisés aujourd'hui, lesquels doivent être pérennes, compatibles avec les évolutions futures et tenir compte d'un programme planifié dès le début.

Lorsque les travaux sont prévus par étapes, ils doivent être réalisés par ensembles cohérents sans risques induits pour la santé des occupants et du bâtiment.

La qualité des travaux gagnerait à être contrôlée par un professionnel de la maîtrise d'œuvre ayant une vue globale, en particulier les architectes.

Les "gestes simples de rénovation efficace" promus par le plan, qu'ils soient réalisés par des entreprises ou en auto-réhabilitation, doivent présenter des niveaux de performance compatibles avec l'atteinte des objectifs pour ne pas "tuer le gisement d'économies d'énergie" et être compatibles avec les travaux suivants.

Aides

Toutes les mesures d'aides doivent être suffisamment pérennes pour s'inscrire dans le processus du projet et sécuriser la prise de décision des habitants.

1 } https://syndicat-architectes.fr/files/2011/09/PA62_INTER_BD.pdf

Les aides ne doivent s'appliquer qu'à des travaux permettant à terme d'atteindre les objectifs, suivant un programme global.

Le financement forfaitaire des audits ne doit être acquis que s'ils sont suivis de travaux. Il ne serait pas pertinent de subordonner l'attribution des aides à des calculs de consommation hasardeux, en raison du nombre élevé de paramètres dont certains sont inconnus et d'autres déterminés avec plus ou moins d'empirisme.

Innovations

Il faut valoriser davantage les innovations de méthodes, d'organisation et de partage, qui sont les plus susceptibles de permettre une massification performante.

Les initiatives régionales et locales, les SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique), doivent favoriser l'expérimentation d'offres privées locales partageant les objectifs d'efficacité énergétique, même si elles ne respectent pas les parcours envisagés.

Copropriété

Il est essentiel que les plateformes locales s'investissent dans le calcul des aides à la personne dans le cadre des copropriétés, elles sont les plus à même de collecter les renseignements personnels nécessaires, et de s'assurer de l'éligibilité aux différentes mesures nationales ou locales.

Si on souhaite développer une offre en CPE (Contrat de performance énergétique), il convient de le faire sur la base d'un projet préalablement validé par la copropriété. C'est la seule garantie pour la copropriété de maîtriser les principaux aspects globaux de la rénovation.

Précarité énergétique

Il convient d'étendre la notion de précarité énergétique à ceux qui n'y échapperont pas à terme, en raison de la diminution du rapport revenus/coût de l'énergie. La population des "précaires énergétiques" est, par nature, vouée à augmenter tant que le nombre des rénovations énergétiques ne viendra pas diminuer l'incidence des hausses énergétiques.

La précarité énergétique ne touche pas que des propriétaires occupants, les mesures doivent aussi favoriser la rénovation pour les locataires.

Focus Diagnostic

Le diagnostic est primordial, il est d'abord le contact commercial, il révèle et identifie les problématiques, il donne une vision globale de l'état actuel, des manques, désordres et de l'obsolescence, il permet de projeter son bien dans l'avenir et d'appréhender les actions à mener. **C'est l'élément clef du passage à l'acte,** et c'est à la fois celui qui détermine la pertinence des choix de scénarios et la possibilité d'atteindre, dans les meilleures conditions, les objectifs.

Il permet aux propriétaires et occupants d'appréhender les différents enjeux et apports de la rénovation : des sources de financement alternatives (réaffectation des locaux, agrandissement, détachement...), l'amélioration et la diversification des usages,

les gains de confort et de bien-être sanitaire, la valorisation d'image du bien.

Le diagnostic, à l'image du "passeport rénovation architecte", doit offrir cette vision globale et proposer un programme de travaux en une seule fois ou par étape, permettant au propriétaire de se projeter, d'être sécurisé et donc de passer à l'acte. Aujourd'hui, la plupart des acteurs reconnaissent que c'est un passage nécessaire à la massification.

Mais pour atteindre cet objectif, le diagnostic doit être global et pertinent. Son contenu doit donc être défini et ambitieux, et les compétences adaptées doivent être requises.

Les logements isolés, les très petites copropriétés et les locaux tertiaires isolés d'une part, les grandes copropriétés et ensembles tertiaires d'autre part, mobilisent des compétences techniques, commerciales, juridiques et d'organisation relativement différentes. Les formations initiales seront avantageusement complétées par une formation continue précise et experte sur ces différents sujets.

La compétence et la responsabilité des acteurs réalisant les diagnostics sont donc au centre du processus.

UFC-Que Choisir constate, dans sa dernière étude sur les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), des "résultats encore calamiteux" révélant par exemple trois classes différentes pour un même bien, de E, F et G.

"Un diagnostiqueur constatant que la perte d'énergie provient des murs n'a pourtant pas recommandé l'isolation de ces derniers... Et, lorsque des travaux d'isolation ont été recommandés, l'indispensable VMC a régulièrement été oubliée".

C'est pourquoi l'UFC-Que Choisir demande "une meilleure formation et certification des diagnostiqueurs et de renforcer les contrôles".

Nous demandons, nous aussi, qu'il soit fait appel à la compétence reconnue pour réaliser des diagnostics globaux. Nous souhaitons que seuls les ingénieurs thermiciens et les architectes ayant suivi des formations leur permettant de compléter leurs acquis initiaux et leurs expériences, puissent réaliser des audits éligibles aux aides.



Puisque la création architecturale est d'intérêt public, et ce, quelle que soit son échelle, les architectes doivent se mettre au service de la population pour rénover l'ensemble des logements et autres bâtiments.

Les habitants des villages, des bourgs, des centres-villes ou lotissements, des périphéries urbaines et des territoires ruraux ont probablement encore plus besoin d'architectes parce qu'ils sont une proie très vulnérable à la médiocrité.

Aux architectes de relever le défi !

DE L'INTÉRÊT DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

INTERVIEW DE MICHÈLE ATTAR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SA HLM POSTE HABITAT – TOIT ET JOIE



Michèle Attar,
directeur général de la SA HLM Poste Habitat –
Toit et Joie

Pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles vous êtes favorable aux concours d'architecture ?

En préalable, je trouve que les concours donnent aux consultations de maîtrise d'œuvre (MOE) un formalisme qui apporte une certaine garantie quant au respect des règles de la commande publique. Au vu des montants d'honoraires loin d'être négligeables qui sont en jeu, je pense que cela n'est pas mal venu.

Outre cela, **je vois deux intérêts principaux aux concours de MOE.**

Le premier est de favoriser la qualité architecturale et urbaine.

Cela me semble essentiel à double titre : d'une part pour les futurs occupants des logements en question (l'architecture avec la conception des logements a un impact fort sur la vie de nombreuses personnes et ce, pour des décennies) ; d'autre part, pour les usagers des villes qui, tous à leur manière, sont impactés par la qualité de leur environnement et notamment l'architecture.

Avec la montée, depuis une dizaine d'années, de la part des ventes en état futur d'achèvement (VEFA) dans la production de logements sociaux, les promoteurs privés ont pris un rôle nouveau dans ce secteur de la construction des villes qui était jusqu'alors l'un des rares à leur échapper. Or ceux-ci étant habitués à des logiques de commercialisation classique, leur production tend à une uniformité de forme architecturale qui correspond à une forme de "goût moyen" qui appauvrit les villes, sans compter que n'ayant pas à assurer la gestion des immeubles construits, la rentabilité des opérations leur importe davantage que leur pérennité. Dans ce processus, l'architecte n'est souvent qu'un exécutant dont le rôle se limite à optimiser le rendement de plan et à chercher les solutions les plus économiques, souvent en partie au détriment de la qualité. Le risque avec la disparition du concours de MOE est que les bailleurs sociaux finissent par s'aligner sur la manière de faire des promoteurs et par perdre ce qui a été l'un de leurs grands mérites au cours du siècle passé : être les fers de lance de l'architecture, et permettre aux architectes, avec plus ou moins de succès, mais avec toujours la même recherche de progrès, de développer l'architecture à mesure des avancées des idées et des techniques du BTP.

Le second grand intérêt que je vois aux concours de MOE (qui sur le long terme est aussi le garant du premier) est pour les architectes eux-mêmes.

La mise en concurrence de ceux-ci, non sur la base d'un seul montant d'honoraires mais sur celle d'un projet, est une incitation pour eux à réfléchir aux projets et à rechercher les meilleures réponses à une programmation donnée dans un site donné. Cela évite la tendance que l'on retrouve chez de nombreux promoteurs privés, à une architecture de modèles, ne tenant pas compte du site, du contexte et des besoins, et qui est une négation de ce qu'est le rôle de l'architecte : rechercher la meilleure solution à une équation aux inconnues nombreuses et chaque fois différentes.

Par ailleurs, les concours de MOE ont également le mérite de per-

mettre à des jeunes architectes de se faire remarquer et d'accéder à la commande par leurs seules compétences professionnelles, à l'image de ce que sont certains tremplins dans la musique¹ ou bien même certaines émissions de télé-réalité de cuisine²...

À Toit et Joie, nous avons souvent donné ainsi leur chance à de jeunes architectes. Historiquement, le plan "logements des jeunes postiers", dit plan Quilès, réalisé au début des années 90 a permis de faire connaître de nombreux architectes aujourd'hui reconnus.

Enfin, les concours de MOE ont d'autres mérites :

– celui de mettre autour de la table (à l'occasion du jury) différents acteurs essentiels des projets : bailleurs sociaux, élus, architectes, etc. Outre le fait d'être l'occasion d'échanges entre ces acteurs, cela permet souvent de faire naître des consensus facilitant ultérieurement la réalisation des projets. Et cela peut aussi être l'occasion de sensibiliser à la question de l'architecture des non professionnels comme peuvent l'être les élus ;

– celui de donner le choix à un maître d'ouvrage entre plusieurs projets, et de lui donner ainsi davantage de perspectives, de recul, d'idées et d'esprit critique sur les projets ;

– celui d'associer les élus au choix du devenir des villes, et de ne pas laisser celui-ci aux seules mains des maîtres d'ouvrage.

Enfin, je conclurai en disant que pour la maîtrise d'ouvrage et même la direction... les concours sont des moments de plaisir où l'on analyse des projets et on découvre qu'un même terrain peut susciter des réponses ô combien variées !!

Les détracteurs du concours disent que cela coûte cher et que cela fait perdre du temps. Qu'en pensez-vous ?

Je pense sincèrement que c'est un faux problème. En moyenne, on met 5 ans à sortir une opération (entre l'étude du terrain et la livraison des logements). Le concours peut être inclus (souvent en temps masqué) dans ce délai. L'opération va vivre entre 50 et 80 ans. Qu'est-ce que 4 mois à l'échelle de vie de l'opération et des enjeux qu'elle représente ? Car en effet le délai d'un concours n'est que de quelques mois.

En revanche, le principal problème des concours aujourd'hui tient à la manière dont de plus en plus d'aménageurs fonctionnent en lançant des consultations imposant aux bailleurs d'avoir un pré-projet et donc un architecte. Ce qui pour le coup, en termes de délai, est tout à fait incompatible avec l'organisation de concours de MOE.

Enfin le coût : nous indemnisons trois à quatre équipes – les architectes considèrent toujours que l'indemnité est insuffisante ! – pour un montant qui lui aussi est sans signification par rapport au montant de l'opération et des enjeux qu'elle représente.

1 } cf. par exemple le concours de Jazz à la Défense

2 } cf. par exemple l'émission "Top chef"

MALGRÉ LES EXPÉRIENCES DÉSASTREUSES DE CERTAINS PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ, malgré l'analyse sévère de la Cour des comptes¹, les amateurs de ce type de marchés continuent d'en faire la promotion.



Gilbert Ramus, Ch. ONM
Architecte – Commission juridique de l'Unsa
Administrateur de l'Office général du bâtiment

TÉMÉRITÉ D'UN ACCORD CADRE DE PPP

Et, pour faire encore plus fort, pourquoi ne pas corser les risques générés par ce type de contrat en traitant une pelletée sur la base d'accords cadres, comme l'envisage la ville de Marseille ! L'enjeu justifie d'analyser les avantages et dangers d'une telle initiative.

1 – Heurs et malheurs des marchés de partenariat

C'est sans doute parce que l'utilisation du marché de partenariat présente des risques majeurs pour les personnes publiques que le droit de la commande publique a doté cette procédure de dispositifs exigeants, notamment sur les conditions de recours².

1.1 - Première caractéristique du marché de partenariat

Le marché de partenariat présente diverses spécificités, mais il en est une qui rend sa passation et le contrôle de son exécution particulièrement complexes : c'est la concentration, dans un seul contrat, d'un patchwork d'actions et de prestations très différentes, telles que la mise en place des ressources financières, la conception même des ouvrages à réaliser, le nettoyage régulier des locaux, la maîtrise des énergies pendant des décennies, etc !

De ce fait, les critères susceptibles de guider la personne publique pour le choix de l'attributaire d'un marché « volettent » dans toutes les directions : prétendre en établir une pondération sérieuse... n'est pas sérieux.

Les promoteurs des PPP balaient l'objection d'un revers de mains, puisque les discussions porteront principalement sur les conditions financières et très peu (voire pas du tout) sur les qualités de l'ouvrage et des services pendant la durée du contrat : la personne publique devra se contenter de ce que le titulaire du marché lui livrera, car on verra qu'aucun cahier des charges ne peut être objectivement exigeant sur tous ses aspects et sur toute la durée du marché !

1.2 - Marché de partenariat, quel avantage ?

Les promoteurs des PPP mettent en exergue l'avantage qu'il y aurait à confier la conception d'un ouvrage à celui qui aura à l'exploiter et à l'entretenir pendant la durée du contrat.

C'est vraiment regarder le bâtiment par le mauvais bout de la loupe, comme si l'exploitation technique et l'entretien d'un bâtiment étaient plus importants que la qualité des services au bénéfice de la collectivité. La personne publique qui sera responsable de l'efficacité de ces services et de la satisfaction de tous ceux pour lesquels l'ouvrage a été réalisé, devra le faire dans des espaces dont la création lui aura grandement échappé et dont les adaptations ultérieures seront contractuellement problématiques.

Dans un immeuble administratif, que doit-on préférer : Le strict calcul de la capacité des ascenseurs³ ? Ou la juste place du bâtiment dans la cité, la fluidité des déplacements et l'agrément des espaces de travail et de convivialité ?

Dans un établissement sanitaire, qu'est-ce qui est le plus important ? Les économies sur les robinets et les chasses d'eau ? Ou le bon accueil des patients et des familles, l'aisance et l'agrément du cadre de travail des soignants, et, in fine, la qualité des soins ?

Dans une université, l'enjeu d'un amphithéâtre est-il : l'économie de ses installations de ventilation⁴ ? Ou la "noblesse" de sa configuration et le choix approprié de ses décors, qui rendront les étudiants et les professeurs fiers d'y travailler et d'y enseigner, et même, permettront la tenue de colloques internationaux ?

Il n'est pas indispensable de multiplier les exemples : quelle que soit la nature de l'ouvrage, les promoteurs des PPP sont bien incapables de préciser comment la personne publique pourrait imposer au titulaire du marché qu'il lui livre un ouvrage :

- qui enrichira la ville ou le paysage par ses qualités urbanistiques et environnementales,
- qui favorisera le bien-être individuel et le bien-vivre collectif,
- qui pourra être reconfiguré autant que nécessaire,
- qui favorisera la productivité de ceux qui auront à y travailler,

1) Dans un rapport du 13 décembre 2017, la Cour des comptes déplore le coût considérable des contrats de partenariat qui obèrent, à long terme, les finances publiques.

2) Voir notamment les articles 66 à 90 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et les articles 143 à 166 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

3) Les ingénieurs et industriels ont-ils besoin d'un marché de partenariat pour étudier un trafic ?

4) D'ailleurs, pourquoi le titulaire d'un PPP saurait-il faire mieux en matière de traitement de l'air que les ingénieurs engagés dans un contrat de maîtrise d'œuvre ?

– en résumé : un ouvrage qui satisfera toutes les valeurs de l'architecture⁵ et sera digne de constituer un nouveau maillon du patrimoine d'un pays.

1.3 – La maîtrise d'ouvrage échappe à la personne publique

Une fois le marché conclu, la personne publique perd le pouvoir et les moyens dont dispose habituellement tout maître d'ouvrage (agissant dans le cadre de la loi MOP), puisque c'est le titulaire du marché qui devient maître d'ouvrage ! Et pourtant, ce sera bien la personne publique qui aura à assurer le service public dans l'ouvrage... créé sans elle, ou si peu.

1.4 – L'école mérite toute l'attention des collectivités territoriales

Les écoles sont, avec les maternelles, les premiers lieux où les enfants évoluent dans des espaces créés pour eux. C'est l'occasion, pour eux, de découvrir un cadre avantageusement "décalé" par rapport à leur habitat, cadre qui devrait être culturellement signifiant. **Comment une municipalité peut-elle prendre le risque de commander des établissements stéréotypés où le moindre coût aura guidé les constructeurs ?**

1.5 – À propos du prix

Il y a au moins un point sur lequel la plupart des analystes sont d'accord, c'est que **le coût du financement souscrit par le titulaire du marché sera toujours plus élevé que celui du financement obtenu par la personne publique** : en effet, les personnes publiques peuvent bénéficier d'emprunts à taux avantageux en raison de leur solvabilité, alors que les organismes prêtant à un opérateur privé demanderont à celui-ci des garanties d'autant plus onéreuses que l'exécution du marché comporte des risques difficilement cernables et porte sur de très longues durées.

Au risque de simplifier le sujet, on peut dire qu'en faisant l'économie d'un financement plus onéreux en renonçant au marché de partenariat, la personne publique peut s'offrir une construction présentant des « qualités » de toutes sortes, telles que celles données ci-dessus en exemples, et qui, rappelons-le, ne sauraient être, dans un cahier des charges, décrites, évaluées et contrôlées sur la base de critères objectivement quantifiables !

1.6 – La complexité mal comprise

L'une des justifications avancées par les promoteurs des PPP pour le choix de ce type de marché, serait que la complexité de certains ouvrages dépasserait les capacités des maîtres d'ouvrage et de leurs maîtres d'œuvre. Injure grave qu'on ne commentera pas.

À notre avis, ce type de marché peut trouver sa justification quand les moyens à mobiliser par les entreprises pour l'exécution des travaux peuvent déterminer significativement la conception même des ouvrages, sans en compromettre les finalités.

Sans être certain de la pertinence de ce qui suit, on pourrait dire qu'une reprise en sous-œuvre d'existants importants, ou le percement d'un tunnel, sont largement conditionnés par les matériels que les entreprises possèdent ou feront fabriquer, et par les méthodes adéquates qu'elles maîtrisent (travail en taupe par exemple, tunnelier, etc).

Par contre, évoquer la complexité d'un établissement hospitalier pour justifier un marché de partenariat est une stupidité absolue⁶, en raison notamment des réflexions et recherches permanentes indispensables pendant toute la durée de la concep-



tion et de la réalisation, entre le maître d'ouvrage, les maîtres d'usage (personnel soignant, services techniques hospitaliers), les maîtres d'œuvre, les fabricants de matériels, et quelques autres acteurs.

Avec un peu d'audace provocatrice, on dira que **le marché de partenariat pourrait être jugé pertinent pour commander un vaste réseau d'égoût destiné à un nouveau quartier, et pas du tout pour la création d'une crèche** avec l'imagination et la délicatesse requises pour l'accueil de jeunes enfants.

1.7 – Autre avatar des marchés de partenariat : leur durée

Puisque l'une des raisons qui pourraient justifier le recours aux marchés de partenariat est de répartir sur de nombreuses années le paiement, par la personne publique, des coûts de réalisation des ouvrages, **ces marchés sont toujours de longue durée** (parfois des décennies). Remarquons au passage, qu'un emprunt souscrit par une personne publique peut aussi être de longue durée !

Pour faire croire que ce type de marché fait supporter au titulaire des risques significatifs, le marché doit être truffé de performances à garantir pendant toute sa durée.

Pure mystification, car personne ne peut nier que les repères d'évaluation sont "volatiles", et de plus en plus rapidement⁷. À propos d'énergie, qui peut dire si les systèmes sophistiqués (y compris en exploitation) mis en œuvre aujourd'hui ne seront pas démodés au regard de besoins différents ou par de nouveaux modes de production ou de stockage⁸ ? Souvenons-nous par exemple des échelons de câbles dont on a encombré les bâtiments et que la fibre et le Wifi ont déclassés.

2 – Bons et mauvais usages des accords-cadres

2.1 – Quelques rappels réglementaires

L'article 4 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 définit les accords-cadres :

"Les accords-cadres sont les contrats conclus par un ou plusieurs acheteurs soumis à la présente ordonnance avec un ou plusieurs



opérateurs économiques, ayant pour objet d'établir les règles relatives aux bons de commande à émettre ou les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées."

Le décret 2016-360 du 25 mars 2016 leur consacre principalement trois articles :

- l'article 78 du décret édicte quelques conditions d'emploi ;
- l'article 79 décrit la procédure à appliquer lorsqu'un accord-cadre, qui n'a pas pu préciser complètement les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées, nécessite l'attribution de marchés subséquents ; l'article distingue l'accord-cadre passé avec un seul opérateur économique et celui passé avec plusieurs opérateurs, qui nécessite la mise en concurrence de ceux-ci pour la conclusion des marchés subséquents ;
- l'article 80 prévoit la simple émission, au fur et à mesure des besoins, de bons de commande aux conditions fixées par l'accord-cadre, lorsque celui-ci a défini exhaustivement les prestations à fournir⁹.

On s'intéressera à l'article 79.

Les marchés subséquents précisent les caractéristiques et modalités d'exécution des prestations demandées, mais **ils ne peuvent pas modifier substantiellement les termes de l'accord cadre**. Cela impose donc à l'accord-cadre de définir suffisamment les prestations demandées, puisque les marchés subséquents ne peuvent que les préciser, sans remettre en cause l'équilibre des clauses contractuelles initiales.

2.2 - Application éventuelle d'accords-cadres à des marchés de partenariat subséquents

Toute la première partie de la présente étude a conduit à constater :

- que, pour la plupart des ouvrages de bâtiment, il était impossible de définir, au stade de la programmation (et même au terme d'un dialogue compétitif), non pas seulement les besoins matériels d'un cahier des charges, mais surtout toutes les qualités et valeurs¹⁰ que l'ouvrage devra satisfaire et qui ne sauraient être décrites, évaluées et contrôlées sur la base de critères objectivement quantifiables !

- qu'en conséquence, tout marché de travaux conclu prématurément faisait, de facto, l'impasse sur la satisfaction de valeurs essentielles aux qualités attendues de chaque élément de notre cadre de vie.

Espérons que le lecteur aura compris l'incompatibilité entre des accords-cadres qui nécessitent une description robuste des prestations à effectuer et les marchés de partenariat qui doivent être conclus avant que les études définitives d'un projet ne soient engagées.

3 - Conclusion

La conclusion n'est pas difficile.

Laissons aux personnes publiques la maîtrise totale des ouvrages dans lesquels ils ont vocation et responsabilité de rendre des services à la collectivité.

À commencer par leur participation à la conception des ouvrages aux côtés de leurs maîtres d'œuvre (loi MOP).

Et, par la suite, évitons-leur de devoir, pendant deux décennies, mendier à un opérateur unique (négociation déséquilibrée) les adaptations et modernisations petites ou grandes (voire les changements d'affectation) dont tout bâtiment est l'objet, aussi souvent que la vie l'impose.

5 } Lire dans la revue *Marchés publics* n° 176, pages 41 à 47 : "Les valeurs de l'architecture"

6 } Démonstration aisée sur demande.

7 } À propos d'éclairage (éclairage, consommation, cycle de vie) : incandescence hier, fluo, halogène, leds... et demain ?

8 } Les coûts (y compris environnementaux) de fabrication et d'exploitation de certains systèmes pourraient vite dépasser la valeur de l'énergie économisée !

9 } Pour donner un exemple simple, un acheteur public (qui a toute liberté de ne pas recourir à une centrale d'achat) peut conclure à bon escient un accord-cadre avec un fournisseur pour la livraison de ramettes de papier dont les caractéristiques sont totalement définissables (format, grammage, blancheur, conditions de passage en machine, etc).

10 } On rappellera les termes de l'article de la revue *Marchés publics* n°176, cité en note 5 : "Pour qu'un bâtiment à créer engendre la satisfaction d'y vivre et enrichisse le patrimoine d'un pays, ses concepteurs doivent avoir réussi la synthèse architecturale des objectifs et des contraintes de tous ordres : culturels, sociaux, urbanistiques, environnementaux, esthétiques, fonctionnels, techniques, économiques, réglementaires et normatifs." On peut affirmer qu'aucun de ces objectifs et exigences n'est accessoire ou superflu.



PRÈS DE 200 PERSONNES ONT ASSISTÉ À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DE L'UNSA LE 18 JANVIER DERNIER, représentant notre ministère de tutelle, l'Ordre des architectes, la MIQCP, la MAF et de nombreuses institutions, organisations professionnelles et partenaires. La qualité et le nombre des présents confortent l'Unsa dans son engagement et ses actions.



EN 2018, RESTONS MOBILISÉS

Cette force, nous voulons la faire connaître à nos nouveaux gouvernants, puisque 2017 a été marqué d'un maelstrom politique qui a transformé tout le maillage de la sphère dirigeante. Plus que jamais, nous nous posons la question : "Où allons-nous ?".

Ai-je été outrancièrement provocateur lorsque, au congrès de Metz, alors que nos ministres avaient délaissé la plus grande réunion annuelle de la profession, je disais : "Aujourd'hui, il n'y a pas de grand dessein pour l'architecture, on ne fait que gérer le quotidien au pas de charge". Nos adolescents de la politique ne prennent pas position, ne veulent pas dessiner l'avenir de la profession, fixer des lignes pour l'avenir, autres que par la juxtaposition de réformes en nombre et en vitesse. Avec des textes produits à la marge de l'architecture et des architectes,

sans annoncer de choix déterminants pour la vie des Français.

Adolescent n'est pas un terme dévalorisant, c'est l'époque où l'on se forme, où l'on apprend, où l'on fait des choix, durant laquelle on marque ses ambitions. C'est la raison pour laquelle nous interpellons le président de la République et lui rappelons que "tout est architecture". **Bien penser l'espace, bien le faire**, c'est protéger le patrimoine, enrichir le présent et préparer le futur de tous. Quelle plus belle ambition politique que d'imaginer, préserver ou construire nos espaces anthropiques ? Nous lui proposons de faire de l'architecture "une cause nationale". Au même titre que l'emploi, la solidarité ou la sécurité. Pourquoi ? Parce que, du matin au soir et même la nuit, nous vivons dedans. Nous nous logeons, nous travaillons, nous étudions, nous sommes soignés, nous nous dé-

plaçons dans l'architecture. Les architectes sont au service de chacun pour protéger et imaginer cette architecture, déclarée d'intérêt public par la Loi.

Par notre immersion dans tous les espaces de vie, nous avons mille savoirs à partager. Écoutez-nous, encouragez-nous et l'architecture sera plus forte, plus belle, moins polluante. Pour réaliser un meilleur cadre de vie fait par les architectes et non par des puissances financières ou des professionnels improvisés. Le bien-être de chacun en dépend. C'est tout le travail que nous proposons de conduire en 2018.

Présenter nos vœux, c'est l'occasion de rappeler ce qui a été fait et de dire ce que nous voulons faire.

Dès lors, le chemin parcouru derrière nous est encore bien tenu : la montagne de ce qui reste à faire est très haute et parfois glissante. Monsieur le Président, vous évoquiez, il y a quelques mois, les premiers de cordée. Trente mille architectes sont à votre disposition.

Cette année, nous montrerons à tous nos dirigeants la puissance de notre engagement en faisant du congrès de Marseille la démonstration de force des architectes.



Le congrès se tiendra au Palais du Pharo les 25, 26 et 27 octobre 2018, avec pour thème : **“MÉTROPOLE : les architectes au cœur des Mondes ?”**. Ne manquez pas la plus grande réunion des architectes organisée par sa première représentation professionnelle.

Que chaque syndicat, que chaque syndiqué se mobilise dans son territoire ou par son exercice spécifique pour que nous soyons les plus nombreux possible à exalter la profession au sein de l’Unsa et avec elle. Adhérer à un syndicat est un acte libre, ce

n'est ni une contrainte ni une obligation, c'est un droit et c'est aussi un devoir ! Pour continuer d'écrire “le grand livre de l'humanité”, selon la métaphore employée par Victor Hugo pour définir l'architecture.

Merci à ceux qui nous soutiennent. Merci à toutes les forces vives de la profession rassemblées au sein de l’Unsa. Et très bonne année à tous !

Régis Chaumont,
président de l’Unsa

49^E CONGRÈS DES ARCHITECTES

“MÉTROPOLE : LES ARCHITECTES AU CŒUR DES MONDES ?”

MARSEILLE, PALAIS DU PHARO, LES 25, 26 ET 27 OCTOBRE 2018

Les métropoles sont de nouvelles entités administratives françaises au territoire agrandi et aux compétences élargies par rapport aux communautés urbaines dont elles prennent la suite. Par l'addition des champs de compétences affectés précédemment aux communes, et aussi partiellement aux départements et aux régions, elles sont appelées à prendre un rôle moteur dans l'aménagement du territoire. Elles auront un rôle structurant pour le développement économique et humain de leur région. Elles seront des interlocuteurs et des donneurs d'ordre importants pour les architectes. Elles seront pour les architectes un nouveau champ de réflexion pour un aménagement du territoire élargi.

Marseille, devenue une métropole département allant jusqu'à Aix-en-Provence et Aubagne et englobant une majorité de zones naturelles, dont le Parc National des Calanques, est symbolique et constitue même une situation extrême à même de nourrir nos réflexions sur la place des architectes dans un nouveau processus de développement territorial liant l'urbain et le rural. Marseille, ville multiculturelle, lieu de rencontre des civilisations de la Méditerranée depuis plus de deux millénaires et qui contribue à leur brassage, nous offre l'occasion, lors du 49^e congrès de l'Unsa, d'élargir nos réflexions à notre responsabilité d'architectes pour lier le devenir d'une ville à son Histoire, et pour contribuer à maintenir des liens sociaux, en nous mettant au cœur des Mondes.

Philippe Klein



VIE DES RÉGIONS

Syndicat du Nord-Pas-de-Calais



Le 16 février 2018, **Gilles Denisse**, président Unfsa Nord-Pas-de-Calais de 1995 à 1998, a été élu **président du Syndicat du Nord Pas-de-Calais** à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le bureau est composé de : Serge Degand, vice-président ; François Dedryver, trésorier ; Martine Lien Bowantz, Formation ; Philippe Delequeuche,

Offres anormalement basses. Autres membres : Marine Crepy Hennebert et Jean-Baptiste Larrondo.

Par ce nouveau mandat, le président et son équipe souhaitent redynamiser l'action syndicale dans leur région.

L'Unfsa du Cher (18)

contact@traitcarrearchitectes.fr



Lors de l'assemblée générale en date du 14 décembre dernier, l'Unfsa du Cher (18) a élu son nouveau bureau. Renouvelé très largement, il ouvre aujourd'hui un nouveau chapitre de la vie syndicale locale.

Jean-Louis, David et Donatien passent le flambeau à la nouvelle équipe composée de **Thierry Guittot, président** ; Frédéric Blatter, vice-président ; Franck

Becuau, secrétaire ; et Jacques Bauchet, trésorier.

La prochaine réunion du syndicat, qui accueillera ce nouveau bureau, sera aussi l'occasion de définir les thématiques professionnelles que souhaitent défendre les confrères du Cher auprès des différents acteurs locaux du cadre de vie.

Union des Architectes de l'Aisne (U2A)

u2a.unfsa@gmail.com



U2A
Union des Architectes de l'Aisne

Lors de son assemblée générale en date du 24 février 2018, **l'U2A** a choisi son **nouveau président** en la personne de **Renaud Bellière**. Avec lui, le Bureau est composé de Jean-Michel Bévière, vice-président ; Xa-

xavier Deboise, secrétaire général ; et Florence Bibaut, trésorière. Renaud Bellière, architecte DESA diplômé en 1977 et expert judiciaire, exerce en libéral depuis le début d'année 2018. Il a présidé

le Conseil de l'Ordre des architectes de Picardie, a été membre du bureau du Conseil National de l'Ordre des Architectes alors présidé par Jean-François Susini ; et enfin a été maire de Villers-Cotterêts et conseiller régional de Picardie.

Les rendez-vous de l'U2A :

- assemblée générale le 6 avril 2018, avec la participation du nouvel ABF de l'Aisne ;
- la participation au Salon des maires de l'Aisne sera reconduite en 2018 compte-tenu du succès de l'édition 2017 ;
- préparation d'une exposition de la production des architectes de l'Aisne, destinée à être présentée dans les principales villes ou communautés de communes ;
- représentation au sein de l'organisme picard de formation : l'AFAPI ;
- représentation au sein de Qualibat ;
- et toujours la veille des consultations non réglementaires et la représentation des architectes auprès des décideurs (en partenariat avec l'Ordre le cas échéant).



Syndicat des Architectes des Yvelines (SAY)

say.yvelines@gmail.com

Marc Guerreiro a été élu **président du SAY**.



Composition du Bureau : Pierre-Étienne Miny, secrétaire ; Gabriela Rethore, secrétaire adjointe ; Philippe Chatain, trésorier ; Didier Klinkammer et Frédéric Raveau, membres du Bureau ; et Maurice Delacourcelle, membre honoraire.

Courte introduction au SAY

Le passage du 18^e siècle a marqué un bouleversement de la pensée, dans laquelle, la notion d'éphémère détient une place importante. Cette pensée conduit à ne percevoir les événements uniquement comme des phénomènes isolés et plus comme un processus touchant au domaine de l'Histoire. L'action du SAY, par le traitement de "l'avoir été" en se projetant dans l'avenir, pose directement la question d'une continuité historique par l'intermédiaire de l'architecture.

" Cette rencontre de l'homme avec le monde permet la naissance de l'évènement de la présence ". La richesse de nos rencontres, associée à la diversité de notre développement, donne au SAY la possibilité de marquer l'instant et d'accompagner ses syndiqués dans les enjeux de leur histoire.



www.usalr.fr

Union Syndicale des Architectes du Languedoc- Roussillon (USALR)

www.usalr.fr

“Uni et responsable”

Né en 2011, l'USALR (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Midi-Pyrénées) est toujours aussi jeune par son élan et énergique par ses engagements.

Continuité et perspectives pour la nouvelle équipe qui est constituée depuis janvier 2018 de : **Thierry Lamort, président** ; Ivan Kantchovsky, vice-président ; Véronique Bofferding, secrétaire ; Renée Astruc, trésorière ; Vincent Brosset-Heckel (membre du CA) ; Renaud Delplanque (membre du CA) ;



Bernard Moreau (membre du CA) ; et Karine Severac (membre du CA, présidente d'honneur USALR).

Perspectives : consolider – toujours plus d'union

- **Les ateliers sur le syndicalisme (le laboratoire à réinventer)** : nous démontrerons à nos confrères que notre représentativité professionnelle est une richesse et un outil pour l'amélioration de l'exercice de notre profession. Connaître et comprendre l'histoire de notre profession, son organisation, ses fondements... Un premier atelier est prévu au mois d'avril 2018.
- Le maillage de futurs adhérents par nos adhérents : par conduction, rayonnement ou convection, chacun son style.
- **La fête et le pique-nique des architectes** : partager ensemble nos valeurs professionnelles et confraternelles !

Continuité :

- **Représenter une entité** : Les objectifs principaux de l'USALR sont de transmettre l'information dans les domaines syndicaux et professionnels et de compléter la représentativité de l'Unsa nationale au sein des organismes institutionnels et professionnels concentrés sur le territoire Languedoc-Roussillon (CAUE départementaux, RSI, CTP, BTP Santé 34, UNAPL...).
- **Les outils d'information** : Le service juridique de l'Unsa offre des consultations, une veille juridique, une base de données, des fiches pratiques, une assistance en entreprise...
L'actu sur le vif : informe sur l'actualité de notre profession dans toutes ses dimensions.
- **Former : la formation continue** : L'USALR développe de nombreuses formations résolument tournées vers l'accompagnement et l'aide à l'exercice de la profession par l'intermédiaire du GEPA. Exiger une formation initiale mieux adaptée aux besoins des entreprises d'architecture et la doter de moyens en adéquation avec l'ambition d'une formation de haut niveau.
- **Défendre la profession : la compétence partagée**
Les objectifs principaux de l'USALR sont de : valoriser et partager les expériences acquises par le travail et les résultats obtenus par les syndiqués dans leurs démarches et leurs participations à des groupes de travail et de réflexion départementaux, régionaux et nationaux ; développer la rencontre avec les donateurs d'ordre pour construire ensemble un cadre de vie pour les citoyens de demain.

L'USALR souhaite redonner au concours d'architecte toute la place

qu'il mérite en tant qu'outil de qualité architecturale, mais aussi en tant que processus démocratique car il offre aux élus, et donc aux usagers qu'ils représentent, un véritable choix entre plusieurs projets architecturaux. Ainsi, par le biais de l'USALR, les maîtres d'ouvrage peuvent faire appel à des architectes confirmés et surtout formés pour participer à des jurys de concours.

Fédérer :

- **Les Ateliers Rencontres** : ils sont destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle et le dialogue entre professionnels. Ils permettent d'informer gratuitement les adhérents et répondent à une attente forte de la profession. Ils couvrent l'ensemble des champs de compétences de la profession. Ils sont assurés par des architectes, experts ou spécialisés.
- **Les Visites Rencontres** : elles ont pour objectif la mise en avant d'une réalisation architecturale de qualité en région Languedoc-Roussillon, ainsi que le développement des échanges entre consœurs/confrères, partenaires de maîtrise d'œuvre, maîtres d'ouvrage et prescripteurs. Elles consolident et mettent en avant les compétences, partagées d'un programme projeté par un donneur d'ordres, d'un architecte, d'une équipe de maîtrise d'œuvre, des entreprises et de matériaux intelligents.

L'USALR : un outil et un laboratoire pour les architectes – nos confrères ne l'ont pas assez entendu. La nouvelle équipe va y travailler, chacun avec sa sensibilité et ses envies, nous sommes des émetteurs.

Alors rayonnons ! Pour mieux défendre la profession !

Thierry Lamort, président USALR.

L'Union des Architectes d'Alsace (UAA)

www.uaalsace.org

Architecture et architectes : ça bouge en Europe, ça bouge en Alsace, ça bouge à Strasbourg !

Appelés à s'exprimer sur les marchés publics au sein de l'Union Européenne devant la Commission Marché intérieur du Parlement européen (IMCO), la présidente de la Chambre des architectes d'Allemagne et le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) ont souligné, le 19 février 2018, l'importance de la qualité dans les marchés publics et ont précisé qu'en règle générale, "le concours constituait la meilleure manière d'attribuer un marché car il apporte une garantie de qualité".

Maisons européennes de l'architecture

Les 32 maisons de l'architecture ont renouvelé jeudi 8 février le conseil d'administration du Réseau des maisons de l'architecture et ont élu le bureau de l'association. Anne-Sophie Kehr, architecte alsacienne, a été élue présidente du Réseau des maisons de l'architecture. Membre du CA de la Maison Européenne d'Architecture du Rhin Supérieur depuis 2016, elle est conseillère nationale de l'Ordre des architectes depuis novembre 2017, elle a été vice-présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA) d'Alsace de 2009 à 2013, et conseillère de 2007 à 2017.

Un nouveau CROA à l'échelle du Grand Est

Après des élections combattives, un nouveau CROA Grand Est a vu le jour en octobre 2017. Il devra assurer la représentativité des architectes sur un territoire s'étalant de la Champagne-Ardenne

jusqu'à l'Alsace. Force est de constater que les enjeux pour les architectes ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de cette région. Côté représentativité, les règles du jeu nationales des élections régionales ont abouti à un résultat étonnant. Nous attendons beaucoup de ce nouveau CROA qui a déjà fait déménager son siège de Strasbourg à Nancy... le rôle des syndicats locaux n'en sera que plus important : à suivre !

Congrès Unfsa 2019 – Tous à Strasbourg !

Après Marseille en octobre 2018, et voté à l'unanimité au Conseil National de l'Unfsa le 9 décembre 2017, le congrès des Architectes se tiendra les 24, 25 et 26 octobre 2019 à Strasbourg. Occasion de retrouver nos consœurs et confrères autour de tables rondes, de conférences, d'expositions, de stands d'industriels, et de buffets sympathiques, 2019 à Strasbourg sera également l'occasion pour les visiteurs de découvrir les nouveaux projets emblématiques de la ville. Et nous pouvons vous le promettre : les conférences et les débats au sujet de la profession couleront à flots ! Venez nous rencontrer au "stand-bar" alsacien lors du prochain congrès Unfsa qui se déroulera à Marseille du 25 au 27 octobre 2018.

**Justine Knochel, architecte
Conseillère de l'UAA**

Unfsa 31



Réunion du groupe des Architectes de la Rénovation (AROC)

Entre la fin 2017 et le début 2018 et l'impression d'un calme relatif, le syndicat de Haute-Garonne a maintenu une activité technique et ludique.

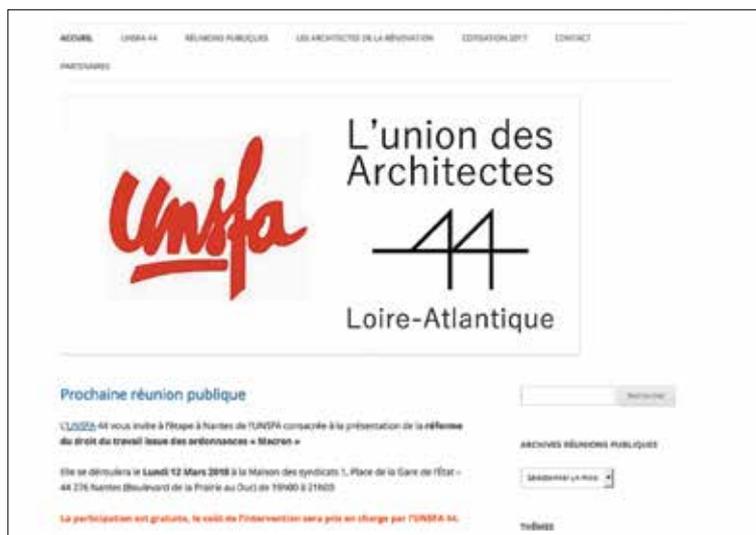
Pour le volet ludique, l'année a commencé par une soirée de vœux organisée par notre consœur Hélène Pamiès-Lacuve avec certains de nos partenaires économiques (Urmet, Technal et Schneider-Electric) au siège toulousain de Schneider Electric réunissant environ 25 confrères. La semaine suivante, était organisée la visite du bâtiment de recherche fondamentale à orientation aérospatiale B612 du groupe d'architectes toulousain Kardham avec le Club Prescrire, à laquelle ont participé près de 100 professionnels. En parallèle, nous avons organisé des réunions ouvertes autour de la Loi ELAN (Evolution du logement et Aménagement Numérique), ainsi que sur le Plan de Rénovation Énergétique du Bâtiment. Pour

ces deux consultations ouvertes, notre syndicat a produit des contributions transmises localement et nationalement et défendues lors de nos réunions avec nos partenaires. Ce travail a fait l'objet d'une diffusion élargie avec l'appel national à pétition auprès de nos confrères non syndiqués, et celle pour la défense de la loi MOP. Parmi ses différentes actions, l'Unfsa 31 était au forum des métiers de la CCI de Toulouse le 14 mars dernier, l'occasion de présenter notre métier aux lycéens en amont du bac ainsi qu'à des étudiants en souhait de réorientation. La semaine suivante, nous participions aux Rencontres régionales de l'ingénierie Occitanie à Labège.

Archis de la Réno : la structuration en association, portée principalement par nos consœurs Federica Lavezzo (présidente de l'association AROc) et Clémentine Amalric, s'est accentuée avec l'évaluation des éléments proposés (passport rénovation principalement) et la construction d'outils d'évaluation et de promotion de notre travail, conforté par la participation aux échanges avec la mise place de l'organisation nationale. En parallèle, des contacts suivis de rencontres ont été engagés avec les institutions en charge du développement de ces approches et démarches. La Région au travers sa structure associée unifiée au 1^{er} janvier 2018, Envirobat ou encore l'ADEME ont été réceptifs à nos échanges. Lors des rencontres interprofessionnelles, en particulier la soirée d'échanges organisée à la CAPEB de Toulouse le 15 février dernier à laquelle participait près de 80 professionnels (artisans, entrepreneurs, architectes...), la notion d'approche globale coordonnée par une maîtrise d'œuvre qualifiée s'est imposée de façon positive dans les échanges. En amont de celle-ci un groupe de travail syndical avait rédigé et envoyé à ENVIROBAT les éléments de contribution de l'Unfsa 31 et l'AROC pour préparer cette soirée d'échanges.

Luc Monnin, président Unfsa 31

Unfsa 44
www.unfsa44.fr



Désormais, vous pouvez retrouver toutes les actualités de l'Union des Architectes de Loire-Atlantique sur son nouveau site internet : www.unfsa44.fr

Gilles Chabenès, son président reste à votre disposition.

CONSEIL DES RÉGIONS DE L'UNSA : QUOI DE NEUF ?



À la première réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire, le Conseil des Régions de l'Unifa a désigné en son sein :

- un rapporteur : **Laure-Anne Geoffroy**, présidente de l'UMA ;
- un porte-parole : **Patrick Verbauwen**, président du SA13 et co-organisateur du congrès 2018.



Le CRU, en lien direct avec le BNU (Bureau National de l'Unifa) et avec le concours de tous les président(e)s des syndicats territoriaux ou leurs représentants, a pour objet de :

- centraliser les difficultés locales des conditions d'exercice des adhérents,
- promouvoir les actions locales,

- réfléchir et développer des services auprès des syndicats territoriaux,
- s'assurer du développement des motions avec la présence d'un référent du BNU,
- participer à la dynamique de la vie syndicale.

Notre objectif durant ce mandat est de travailler sur le thème de la rémunération par la mise en place d'outils de communication à destination de trois publics distincts : les architectes, les maîtres d'ouvrages publics et privés et le grand public.

Nous travaillerons aussi au développement des motions votées par l'assemblée générale du congrès de Metz, avec par exemple un travail en collaboration avec le SACA autour de l'instruction des permis de construire.

Afin de mener à bien ces travaux ou d'enrichir ces objectifs par des thèmes qui vous sembleraient essentiels, nous attendons vos représentants aux prochains CRU.

CARNET DE SANTÉ – ÉNERGIES DU LOGEMENT



EN MATIÈRE DE RÉNOVATION, IL FAUT POSER UN PRINCIPE DE BASE. La décision appartient à " l'habitant ", au propriétaire occupant ou bailleur. Et pour lui, rénover est un parcours jalonné d'incertitudes majeures.

Incertitude, voire incompréhension de l'origine et de la nature des problèmes rencontrés et de la nécessité d'agir. Incertitude sur les priorités à mettre en œuvre. Incertitude sur les solutions techniques adaptées.

Incertitude sur le type de professionnels qualifiés et de confiance. Quel interlocuteur est indiscutable ?

Incertitude sur le coût des travaux et de tous les autres frais.

Incertitude sur la durée des travaux et leur impact sur l'utilisation du logement, sur la vie quotidienne. Incertitude, voire ignorance, sur les bénéfices en termes d'usage, de confort et de santé.

Incertitude sur les aides financières et incitations fiscales, systèmes particulièrement instables, y compris la TVA. Incertitude sur les économies réelles et durables.

Comment, dans de telles conditions, s'engager sereinement dans un projet quelle que soit son envergure ? Pour se lancer dans de telles opérations, le " consomm'acteur " a besoin, d'abord de comprendre et ensuite, de certitudes et de garanties.

La clef est certainement là. **Il faut replacer le client au centre.** Il doit être **le fil conducteur et plus l'immeuble.** Il faut sortir du système expert. Il est nécessaire que les différents interlocuteurs changent de position et de logique. Il est important qu'ils le fassent à l'unisson. Chaque acteur doit arrêter de considérer son secteur comme un domaine d'expertise réservé, indépendant du reste du système.

Rénover ne peut pas être une succession d'actions quasi indépendantes mais **un système de référence** qui repose sur un certain nombre de « briques ».

La première de ces briques c'est le **carnet Santé – Énergies du logement.**

– L'état des lieux. Connaître les enjeux pour anticiper.

La plupart des Français méconnaissent leur patrimoine et la façon dont il a été bâti, sa constitution. Ils ne disposent d'aucun élément leur permettant une analyse des difficultés qu'ils rencontrent et si diagnostics il y a, ils sont partiels et indéchiffrables. Pour les consommations, eau, gaz, fuel, électricité et autres, ils ne disposent d'aucun élément de comparaison. Et ils subissent les difficultés sans pouvoir identifier les véritables causes.

– Imposer un " Carnet Santé-Énergies " du logement.

Il s'appuie sur une analyse précise, des concepts simples, souvent de bon sens, faciles à expliquer. Il présente aussi le ressenti des utilisateurs. Il bénéficie d'une communication accessible et ludique. Les différents médias sont à l'unisson, plateformes spécialisées, réseaux des collectivités, acteurs privés.

Cette communication exclut tout discours technique et techno. Comme une histoire de vie...

Ce " Carnet Santé-Énergies " s'impose à chaque transaction, à charge du vendeur et permet de bénéficier d'aides publiques. Il est directement aidé par la collectivité avec un reste à charge limité.

Il ne peut pas y avoir de programme d'améliorations sans cette connaissance.

Il est la condition de la réussite.

Jean-Pierre Bosquet,
Syndicat des Architectes Contractants Généraux

LE BIM

AVEC SAINT-GOBAIN



Depuis 2004, Saint-Gobain est un acteur précurseur de la maquette numérique et du BIM (Building Information Modeling). Le BIM repose sur un principe fondateur : le partage d'information en temps réel entre tous les acteurs qui participent à un projet de construction. Grâce au BIM, les intervenants peuvent développer, visualiser et partager un modèle numérique du futur bâtiment avant qu'il ne prenne forme physiquement. Ces nouveaux outils ont pour objectif majeur de faciliter la vie des principaux acteurs, en les aidant à travailler plus collectivement, à sécuriser leurs chantiers

ainsi qu'à gagner du temps.

Saint-Gobain souhaite faciliter l'accès à ces nouvelles méthodes de travail en accompagnant tous ses clients, partenaires, et toute la filière construction (Bâtiment, Infrastructure et Travaux Publics) dans cette révolution numérique qu'est le BIM.

Cette ambition se concrétise dans les outils et services que Saint-Gobain développe avec ses marques : découvrez quelques-unes de ces initiatives innovantes dans ce domaine.

DES PROJETS QUI PRENNENT VIE VIRTUELLEMENT

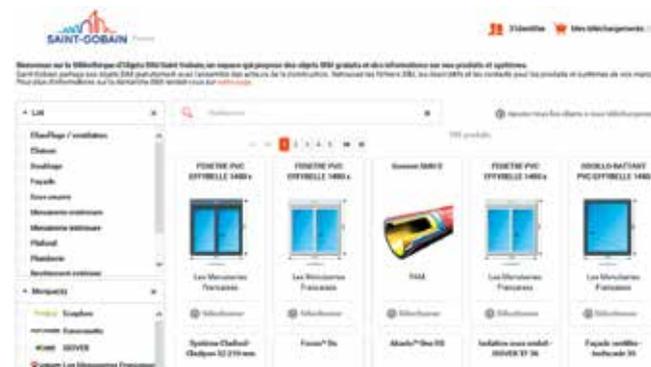


© Saint-Gobain, DR Valode & Pistre architectes, sept. 2014

Saint-Gobain simplifie radicalement le processus de construction via des outils d'immersion. Ces outils permettent aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre de visualiser et simuler les performances des produits et systèmes Saint-Gobain pour faciliter leur choix en phase amont des projets. Ces résultats peuvent être réutilisés par tous, afin de faciliter la communication vers les utilisateurs finaux des projets.

LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-GOBAIN D'OBJETS BIM :

<https://bimlibrary.saint-gobain.com/en/France>



Saint-Gobain met à la disposition des concepteurs les objets BIM associés à ses produits. Saint-Gobain est garant de la fiabilité des informations et des données associées à ses produits. Par ailleurs, les utilisateurs ont accès à un ensemble de descriptifs, de caractéristiques et de documentations techniques relatives à ses produits. Enfin, la bibliothèque Saint-Gobain est aussi un espace d'échange, où concepteurs et utilisateurs peuvent être mis facilement en relation avec des interlocuteurs dédiés des marques Saint-Gobain pour répondre à leurs questions sur les produits.

FORMATION "À LA DÉCOUVERTE DU BIM"

<http://seformeravecstgobain.com/bim>



Saint-Gobain développe une offre de formation BIM composée de 3 modules adaptés aux besoins de chaque utilisateur.

Pour en savoir plus, consultez le site
www.saint-gobain.com



Lionel Blancard de Léry,
 BNU référent –
 président des Clubs Prescrire
 et BIM Prescrire

Bienvenue !

L'année 2018 commence très fort ! La famille s'agrandit ! De nouveaux partenaires ont rejoint le Club Prescrire : **ALUK, COMATELEC SCHREDER, PB.TUB, POLY-PAC et WIENERBERGER.**

Vous pourrez retrouver l'ensemble de nos partenaires tout au long de l'année au travers de nos événements (Entretiens de la Prescription, Fête des Archi's, Rentrée du BIM, Congrès de l'Unfsa...).

Pour un contact direct, vous trouverez leurs coordonnées au menu " Membres " de notre site.

Notez nos rendez-vous dans vos agendas :

- **Le Grand témoin du BIM** : le 27 mars 2018, nous avons donné la parole à un Grand témoin du BIM. Le premier petit-déjeuner était consacré aux incidences du BIM dans nos contrats.
- **La Formation** : le 15 mai 2018, BIM Prescrire avec le Club Prescrire organise une journée d'information sur le thème " Labels et Certifications ".
- **La Journée du BIM** : le 24 mai 2018, Le club BIM Prescrire et l'Unfsa organisent une journée d'information à Montpellier, traitant tous les aspects du BIM : réglementation, assurance, contrats, rapports avec les industriels, l'entreprise, le maître d'ouvrage, les actions innovantes.
- **La Fête des Archis** : BIM Prescrire s'associe au Club Prescrire pour l'organisation de cette manifestation réunissant chaque année plusieurs centaines de participants. Nous allons à nouveau vous surprendre en 2018 !!

Les Entretiens de Prescription

1 >

**CENTRE D'INGÉNIERIE
 HYDRAULIQUE À LA
 MOTTE-SERVOLEX (73)**

JEUDI 12 AVRIL 2018 À 18H00

Maître d'ouvrage :

SC Étincelle

Architecte : AFAA Architecture

- Ferrier Associés

2 >

**ÉQUIPEMENT CULTUREL DE
 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE (14)**

MARDI 10 AVRIL 2018 À 18H00

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes

Cœur de Nacre

Architecte : Karine Millet



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

CLUB Prescrire



L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unfsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

CONTACTS

Thomas Leccia, Chargé de projets
 Ruth Mnamani, Responsable Administrative
 29 bd Raspail – 75007 Paris
 Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05
 clubprescrire@clubprescrire.com



AKZONOBEL DESIGN

une application innovante

L'App **AkzoNobel Design**, conçue pour les architectes et les prescripteurs, aide à visualiser les produits Interpon et liquides PVDF, à les prescrire, à contretyper une couleur et à réaliser son propre nuancier. Elle est accessible gratuitement dans l'Apple Store, pour l'ipad et l'iphone.

Elle permet de voir les peintures Interpon sur des bâtiments existants, d'avoir un support à la rédaction des CCTP, de trouver sa couleur parmi 1 670 produits, de sélectionner une teinte par contretypage, et enfin de créer son propre nuancier personnalisé.



Chacun peut ainsi naviguer sur son l'ipad et :

- sélectionner dans la rubrique **"Palette de couleurs"** une teinte et contretyper directement depuis l'appareil photo de l'ipad ou à partir d'une photo de la galerie, grâce au **"Color Picker"** ;
- découvrir comment réaliser en toute simplicité un nuancier personnalisé, l'archiver dans l'App et le partager à sa convenance avec la rubrique **Nuancier**.

Le temps passé à rechercher les caractéristiques techniques des produits dans des piles de brochures est bel et bien révolu !

NADIA ROUQUETTE
svp@akzonobel.com



STORE ENROULEUR XXL ARION - TISSU POLYSCREEN 351 - 1 %



STORE ENROULEUR XXL ARION - TISSU POLYSCREEN 314 - 14 %

STORE ENROULEUR ARION :

le store XXL qui couvre les grandes surfaces vitrées jusqu'à 36 m²

Le store Arion permet de couvrir les grandes surfaces vitrées des bâtiments publics ou privés, tels que les bureaux, aéroports, hôtels, musées ou ouvertures dans l'habitat résidentiel. Parfaitement recommandé pour des **dimensions allant jusqu'à 6 m de large et 7 m de haut** (surface maximale 36 m²), il s'intègre parfaitement dans tous les espaces où l'architecture contemporaine fait la part belle aux grandes ouvertures pour privilégier l'apport de lumière naturelle, procurer une protection thermique efficace et un confort visuel optimal. Ce système offre un grand **choix de tissus Polyscreen® avec différents degrés de transparence** pour privilégier visibilité sur l'extérieur ou intimité, ainsi que des **tissus 100 % occultants**. Idéal pour une installation extérieure même dans des environnements salins, grâce à ses composants anticorrosion et sa visserie en acier inoxydable, ce store Arion présente une grande résistance et robustesse dans le temps en complément du système de guidage par câble ou tige qui maintient le tissu avec une parfaite tension et planéité.

ERNESTO SEGURA

Chargé de Promotion/ Prescription bâtiment

ernesto.segura@bandalux.es

Tél. : 04 72 13 71 74

www.contract.bandalux.com

L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS AVEC GEZE

Composé d'un ferme-porte TS 5000 Ecline et du kit d'extension Ecline ISM adapté pour les portes à deux vantaux jusqu'à 2 500 mm de large, le nouveau système TS 5000 ISM Ecline permet un confort d'utilisation optimal grâce à l'aide à l'ouverture directement intégrée dans le bandeau. En effet, l'effort à l'ouverture est réduit bien en-dessous des 50 N obligatoires. L'accumulateur d'énergie est intégré dans le bandeau ISM qui réduit le couple d'ouverture lors de l'exécution des 60 premiers degrés d'ouverture de la porte. L'utilisateur doit exercer une force moins importante et peut ouvrir la porte sans aucune difficulté.

Grâce au sélecteur de fermeture intégré, la fermeture séquentielle des portes à deux vantaux est garantie selon EN 1158. Ainsi, le vantail de service est maintenu ouvert jusqu'à la fermeture complète du vantail semi-fixe. À l'aide de l'arrêt mécanique adapté, il est également possible de maintenir la porte en position ouverte.

Avec le nouveau système TS 5000 ISM Ecline, l'accessibilité est optimisée au quotidien, notamment pour les personnes à mobilité réduite, dans les maisons de retraite ou les hôpitaux.



CLAIRE MOUCHEL

Responsable Marketing et Communication

c.mouchel@geze.com

Tél. : 01 60 62 60 76

REVÊTEMENT DE SOL CAOUTCHOUC NORAMENT® GRANO EXTRÊME RÉSISTANCE

Toujours en tête des ventes de la gamme noramenti® 30 ans après son premier lancement, le revêtement caoutchouc au fameux design granulé bénéficie d'un profond remaniement de sa palette de couleurs. Les granules ont été étudiés et testés auprès d'architectes de plusieurs pays afin qu'ils s'harmonisent au mieux avec les couleurs de fond. Les coloris évoluent, mais le produit reste toujours unique dans la catégorie des sols souples en offrant une résistance extrême à l'usure sans protection de surface.

Il se présente dans sa principale version en dalles de 1004 x 1004 mm de 3,5 mm d'épaisseur. Il existe aussi en nTx (préencollé en usine) et en dalles plombantes amovibles.

Le noramenti® 926 grano possède l'écolabel Blauer Engel (Ange Bleu) qui certifie ses qualités environnementales.



RÉMI DUVERT

remi.duvert@nora.com

Tél. : 01 69 33 14 53

www.nora.com/fr



ECLAZ : la dernière génération de vitrages à isolation thermique renforcée de Saint-Gobain

La gamme ECLAZ se positionne comme une gamme premium distribuée en complément des traditionnels vitrages à isolation thermique PLANITHERM. Elle se distingue par une transparence au rayonnement solaire particulièrement élevée.

La gamme ECLAZ comporte deux produits : SGG ECLAZ et SGG ECLAZ ONE qui sont utilisables en doubles et triples vitrages :

Produit	Composition	Position couche	TL (%)	RL ext (%)	g (%)	Ug (W/m ² .K)
SGG ECLAZ	4 - 16 - 4 - 16 - 4	2 et 5	77	14	60	0,6
SGG ECLAZ	4 - 16 - 4	3	83	12	71	1,1
SGG ECLAZ ONE	4 - 16 - 4	3	80	15	60	1,0

Le coefficient de déperdition thermique Ug reste identique à celui des vitrages traditionnels mais les apports solaires, TL et g, présentent des valeurs beaucoup plus élevées. Il en résulte une meilleure efficacité énergétique (au sens de la RT 2012).

Le vitrage SGG ECLAZ ONE, dont le Ug est de 1.0, présente une esthétique similaire à celle des vitrages à Ug 1.1 et ses performances sont bien supérieures à celles des vitrages traditionnels à Ug 1.0.



RÉGIS BUSSY
 Chef de marché résidentiel
regis.bussy@saint-gobain.com
 Tél. : 03 44 92 34 42
<http://fr.saint-gobain-glass.com/>



GUIDE DES SOLUTIONS POUR BÂTIMENTS RESPONSABLES : la traduction concrète de la démarche durable de SOPREMA

Le Groupe **SOPREMA**, spécialiste mondial dans les domaines de l'étanchéité, l'isolation et la protection des bâtiments, lance le premier guide des solutions pour bâtiments responsables. Cet ouvrage inédit réunit l'ensemble des solutions écoresponsables du Groupe **SOPREMA**. Construit comme un outil d'aide à la conception, il s'adresse aux architectes, bureaux d'études et maîtres d'ouvrage.

Ce guide confirme concrètement l'engagement historique de **SOPREMA** en faveur de l'environnement et délivre les clés pour construire durable en réduisant l'empreinte écologique des bâtiments, tout en améliorant le confort et le bien-être des usagers. Il représente l'offre la plus complète pour bâtir les villes de demain, avec pas moins de 70 solutions développées à travers 20 problématiques responsables.

Pour en découvrir davantage et télécharger le guide des solutions pour bâtiments responsables SOPREMA, rendez-vous sur : www.soprema-futur.fr

THIERRY SONET
contact@soprema-futur.fr
 Tél. : 0 3 88 79 84 00
<http://www.soprema-futur.fr>



LEADER MONDIAL DES PEINTURES EN POUDRE, PROPOSE DES REVÊTEMENTS ÉCOLOGIQUES, POUR LE THERMOLAQUAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.

NADIA ROUQUETTE
nadia.rouquette@akzonobel.com
Tél.: 01 60 81 81 05
http://www.interpon.fr



CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE PROFILÉS ALUMINIUM DE HAUTE QUALITÉ, FIABLES ET PERFORMANTS.

JONATHAN THIRION
jonathan.thirion@aluk.com
Port. : 06 80 33 68 76
https://fr.aluk.com



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

LILIANE DURRIS
liliane.durris@axaltacs.com
Tél. : 04 77 96 70 33
www.powder.axaltacs.com



FABRICANT DE STORES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, SYSTÈMES DE PROTECTION SOLAIRE ET RIDEAUX SUR-MESURE.

PERRINE STRILKA
prescription.france@bandalux.fr
Tél. : 04 72 13 71 74
www.bandalux.com/fr/



FOURNISSEUR DE BÉTONS, SABLES ET GRAVIERS POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

DOMINIQUE SESTILLANGE
dominique.sestillange@cemex.com
Port. : 06 09 59 88 88
www.cemex.fr



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

MARION DIAZ
marion.diaz@xella.com
Port. : 06 45 28 33 21
www.fermacell.fr



SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES ET DE SANITAIRES

LOLITA EMALDI
l.emaldi@franceequipement.net
Tél. : 03 84 91 24 50
www.franceequipement.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

BRUNO MONCELET
b.moncelet@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 96
www.geze.fr



FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN, LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMINAIRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

AURÉLIE MARLIER
info@ghm-eclatec.fr
Tél. : 03 83 39 38 88
http://www.ghm.fr
http://www.eclatec.com



FABRICATION DE TUILES ET ACCESSOIRES DE COUVERTURE EN TERRE CUITE, TUILES SOLAIRES ET PRODUITS DE BARDAGE

VIRGINIE GAJDA
virginie.gajda@imerys.com
Port. : 06 08 24 83 32
www.imerys-toiture.com



INTERALU FRANCE FABRICANT DE PLAFONDS CLIMATIQUES INTELLIGENTS

ERIC BOSSER
eric.bosser@interalu.eu
Port. : 06 84 32 05 81
www.interalu.fr



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®

ALAIN BIRAULT
alain.biraault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24
www.lafarge.com



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

STELLA NANECOU
s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

RÉMI DUVERT
remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
www.nora.com



PBTUB DÉVELOPPE, DEPUIS PRÈS DE 30 ANS, DES SOLUTIONS POUR LA DISTRIBUTION DES FLUIDES DU BÂTIMENT. VÉRITABLE RÉFÉRENCE SUR LES MARCHÉS DU PLANCHER CHAUFFANT, DU PLAFOND CHAUFFANT-RAFRÂCHISSANT, DE L'HYDRODISTRIBUTION, ET DU MULTICOUCHES

ALEXIS ROUGERON
arougeron@pbtub.fr
Tél. : 04 74 95 65 49
http://www.pbtub.fr



POLY-PAC VOUS PROPOSE LES SYSTÈMES ARCOPLUS®, RÉFÉRENCE DE L'ARCHITECTURE POLYCARBONATE

PIERRE MICHALOWSKI
dir.com@poly-pac.fr
Port. : 06 81 58 04 71
www.poly-pac.fr



LEADER DE LA PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE

THIERRY CHARLES
t.charles@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
www.promat.fr



RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

DENIS SCHMIT
denis.schmit@rector.fr
Port. : 06 71 17 43 44
www.rector.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

BRUNO CARREL
bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Port. : 06 65 82 34 03
www.saint-gobain-glass.com
www.glassolutions.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

RÉGIS MOTTE
rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58
www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

ERIC LAINÉ
eric.laine@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58
Port. : 06 81 34 10 33
www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

THIERRY SONET
tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
www.soprema.fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

JEAN-CLAUDE GIRAUD
jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Tél. : 01 60 62 13 51
Port. : 06 07 66 13 50
www.weber.fr



1^{ER} BRIQUETIER MONDIAL ET 1^{ER} TUILIER EUROPÉEN, FABRICANT DE PRODUITS EN TERRE CUITE, MATÉRIAU SAIN, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

FABIENNE CARLOS
fabienne.carlos@wienerberger.com
www.wienerberger.com



FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOUATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...

FRANÇOIS CHARDON
francois.chardon@xella.com
Tél. : 04 74 28 87 96
www.ytong.fr



CONTACTS
Thomas Leccia, Chargé de projets – Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail – 75007 Paris – Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05 – clubprescrire@clubprescrire.com

DEPUIS UNE ÉTUDE BRITANNIQUE DES ANNÉES 90, LE COÛT DE LA NON QUALITÉ DANS LA CONSTRUCTION EST ESTIMÉE À ENVIRON 10 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CONSTRUCTION. Cette "non qualité" ne concerne pas les seuls sinistres relevant de la garantie décennale, mais concerne aussi la non optimisation des choix des maîtres d'ouvrage, les erreurs de conception, de mise en œuvre, les produits défectueux et les mauvais usages. Une partie de ces coûts sont pris en charge par les assurances, une autre par les différents acteurs consciemment ou non (entre autres avec les surconsommations énergétiques, de consommables et d'entretien).

QUELLE ORIGINE DES DÉSORDRES DANS LA CONSTRUCTION ?

L'Agence Qualité Construction agit depuis 35 ans pour réduire les désordres dans la construction.

Association loi 1901, l'AQC a une mission d'intérêt général contribuant à la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction, elle regroupe aujourd'hui 44 membres, dont les principales organisations professionnelles de la construction.

Créée en 1982, dans une période fertile pour la recherche d'amélioration de la qualité dans la construction¹, elle trouve ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978 (dite "loi Spinetta"). Elle organise ses travaux autour de trois commissions : Observation, Prévention Produit, Prévention Construction et partage sa connaissance et diffuse ses productions dans des actions de communication à l'aide de plaquettes, rapports, outils numériques (©AppliQC), chaîne Youtube (©AQCTV), revue (©Qualité Construction), site internet...

Placé au cœur de l'action de l'AQC, l'Observatoire est construit autour de quatre dispositifs :

- **le Dispositif ©SYCODÉS** s'appuie sur les données fournies par les experts construction lors de la mise en œuvre de l'assurance Dommages-Ouvrage. Il identifie et quantifie les pathologies de fréquence ;
- **le Dispositif ©ALERTE** s'appuie sur les mêmes rapports d'experts construction, mais recherche dans les signaux faibles de la statistique ceux qui pourraient être annonceurs de sinistre sériel ;
- **le Dispositif ©REX** Bâtiments Performants s'appuie sur un audit de plusieurs centaines de bâtiments pour identifier et évaluer le degré de gravité des non-qualités et les solutions préventives associées aux bâtiments performants en fonctionnement ;
- **le Dispositif ©VigiRisques** permet l'identification "à dire d'expert" de difficultés qui pourraient être très pénalisantes demain (compatibilité de textes, problème de vieillissement, d'entretien...).

Les données ainsi recueillies sont essentielles et utilisées pour choisir les thèmes d'intervention des actions de l'AQC dans le domaine de la prévention autour des produits/procédés ou pour la construction. Pour autant, il faut bien noter les limites des données ainsi collationnées. Nos analyses statistiques

ne portent que sur les désordres relevant du cadre de la garantie décennale et déclarés en mobilisant l'assurance dommages-ouvrage, assurance non obligatoire pour certains maîtres d'ouvrage dont l'État, et pas toujours souscrite par les particuliers².

Le pôle Prévention Produits de l'AQC donne une évaluation de l'assurabilité des produits/procédés innovants et participe à l'identification des sinistres sériels avec :

- **la publication semestrielle de la C2P** (Commission Prévention Produits mis en œuvre), dans laquelle les produits/procédés y sont classés en technique courante ou non courante en s'appuyant sur une étude de durabilité et la connaissance des techniques de mise en œuvre ;
- **la Liste verte de la C2P** qui recense les produits/procédés bénéficiant d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application en cours de validité, et qui ne sont pas mis en observation par la C2P ;
- **le traitement des Alertes identifiées dans l'Observatoire**, apporte aux professionnels une information sur les sinistres sériels concernant un produit/procédé identifié.

Le pôle Prévention Construction traite de la prévention des pathologies qui trouvent leur source dans les défauts liés aux difficultés d'exécution, aux comportements des acteurs lors de la conception du bâtiment, de son exécution ou de son utilisation.

Après identification des causes d'une pathologie, des outils sur les points sensibles sont élaborés et mis à disposition des différents acteurs



L'action de l'AQC a, depuis 35 ans, permis de mieux connaître, prévenir ou limiter des sinistres sériels, les plus récents portaient sur des panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, des éléments de quincaillerie de menuiserie intérieure, des techniques d'étanchéité, des systèmes d'évacuation des eaux pluviales...

Au-delà des professionnels, il faut sensibiliser les "décideurs" et, dans le domaine de la construction une difficulté vient du "différé de la satisfaction réelle" contrairement à ce qui se passe pour un produit de "consommation courante". Si le "client" peut certes objectiver une part de satis-

faction à la livraison, pendant le chantier, etc., l'essentiel de la satisfaction ne sera objectivée que de façon très différée. Alors que dans le même temps, on a tendance à vouloir faire des économies sur ce qui ne se voit pas, c'est-à-dire sur tout l'intellect (maîtrise d'œuvre, contrôle technique), sur toutes ces personnes qui détiennent le savoir permettant de gérer au mieux le risque.

Les spécialistes savent que faire des économies sur les coûts de cette manière est un leurre car les choix techniques ne sont plus optimisés et cela génère de la pathologie et du mésusage. Sachant que 90 à 95 % du coût réel d'un projet dépendent des choix faits au démarrage, ne pas y mettre les moyens revient à s'exposer à des surcoûts considérables. Et, comme l'a indiqué John Ruskin, penseur économique britannique (1819-1900), *"la qualité n'est jamais un accident ; c'est toujours le résultat d'un effort intelligent"*. Pourtant, le Conseil d'État constate dans un rapport sur la "Responsabilité et socialisation du risque" (2005) : *"Notre société refuse la fatalité et se caractérise par une exigence croissante de sécurité. La tendance générale est à l'extension de la couverture des risques et au recours à des mécanismes mêlant, à des degrés divers, assurance, responsabilité et solidarité"*.

L'idée de « responsabilité » est un concept en constante évolution autour d'un point d'équilibre entre l'individu et la collectivité.

Dans l'analyse faite par les experts construction des causes des sinistres cités plus haut, il est fréquent de cibler la responsabilité sur un défaut d'exécution, parfois sur un défaut de conception, mais les experts construction n'ont pas la mission de pousser plus loin leurs investigations, alors qu'il y a peut-être des causes plus importantes. En la matière, la réalité de nombreux sinistres est peut-être, pour partie, aussi à rechercher dans les conséquences de la longue crise économique qui a touché la construction et a généré des niveaux de prix peu raisonnables.

Les maîtres d'ouvrage peuvent tirer un intérêt de court terme en payant des prestations de moins en moins coûteuses aux autres acteurs, mais au final tout le monde ressort perdant de ce dumping concurrentiel. Des impasses dans les études par manque de temps ou de financement seront porteuses d'une importante sinistralité dans les quelques années qui suivent.

Concernant le partage de responsabilité, on peut commencer par regretter qu'il ne s'exerce juridiquement qu'en cas de problème et jamais sur la volonté de bien faire ! Dès lors qu'on est un acteur de la construction, on devient partie prenante de la responsabilité. Cela concerne y compris le maître d'ouvrage, dont la première responsabilité devrait être la qualité de sa commande auprès des acteurs qualifiés. Il faudrait peut-être faire évoluer l'article 1792 du code civil en ce sens ? Responsabiliser le maître d'ouvrage n'est pas une chose aisée car c'est le client, mais il serait probablement intéressant que la jurisprudence s'en mêle afin que les constructeurs puissent engager la responsabilité du maître d'ouvrage.

Une étude démontrant les apports de la maîtrise d'œuvre dans la réduction des risques de pathologie serait bienvenue pour démontrer cette affirmation.

Philippe Estingoy,
directeur général de l'AQC

1 } Décret de février 1973, loi architecture de 1977, création de la MIQCP en 1977, loi MOP en 1985.

2 } Particuliers qui le regrettent systématiquement quand il y a sinistre !

L'enquête AQC menée avec l'Unfsa

On connaît les statistiques de la MAF, celles de l'AQC, mais combien sont-ils les naufragés du bâtiment, ceux dont toute l'épargne d'une vie s'envole en fumée ?

Chaque architecte, expert judiciaire ou expert conseil, connaît 1, 5, 10 cas de situations dramatiques où le malheureux maître d'ouvrage n'aura d'autre recours que d'afficher le jugement dans son salon – s'il a encore un toit.

Tout l'arsenal législatif est censé protéger ceux qui investissent des centaines de milliers d'euros dans la réalisation d'un projet immobilier. Mais des centaines de personnes voient chaque année la ruine de leur patrimoine.

On peut ainsi citer un programme de défiscalisation où le parking est resté en terre battue, la cage d'ascenseur sans ascenseur, les circulations communes ouvertes à tout vent. La garantie d'achèvement ne veut pas financer la finition des travaux sous prétexte que la garantie ne couvre pas les abords. Les appartements qui sont finis et ne peuvent être loués ; les mensualités de 2 000 € sont impitoyablement à la charge des acquéreurs.

Ou un chalet reconstruit pour plus de 350 000 euros après un incendie. Le projet est mené par un faux architecte (un lycéen aurait fait des plans de meilleure qualité – l'avant-projet a été vendu 25 000 €). Une entreprise niçoise perçoit 100 000 euros à signature, sous-traité à une société milanaise, qui sous-traité à une entreprise roumaine. Construit en 3 semaines, le chalet n'a aucune stabilité. Une seule solution : la démolition-reconstruction avec relogement pour 370 000 euros, sans aucune couverture d'assurance. En deux clics internet, le maître d'ouvrage aurait su que le pseudo-architecte usurpait le titre et n'offrait aucune garantie.

L'AQC, en collaboration avec l'Unfsa et les compagnies d'Experts judiciaires lancent une enquête sur les sinistres des constructions sans architecte ou maîtrise d'œuvre professionnelle.

L'objet de cette enquête est de répertorier ces cas désastreux qui passent à travers le filtre des statistiques. Pour évaluer le coût économique et social de ces énormes dysfonctionnements, pour diagnostiquer la question et pouvoir proposer des solutions.

On rappellera utilement que :

- seul l'architecte est spécifiquement formé pour concevoir et diriger la réalisation d'un projet ;
- seules les instances de cette profession vérifient chaque année l'assurance de chaque architecte et le sérieux de leur formation continue ;
- seul l'architecte garantit le maître d'ouvrage du premier trait de crayon jusqu'à une période qui couvre dix années après la fin des travaux. Sur les défauts, les dommages matériels ou immatériels.

Régis Chaumont,
président de l'Unfsa

NÉE DES CENDRES D'UNE EUROPE DÉTRUITE ET D'UN MONDE PROFONDÉMENT TRAUMATISÉ, la création de l'Union Internationale des Architectes (UIA) en 1948 peut être comparée à cet instant de prise de conscience au sortir d'un épais brouillard. Soudain, se profilent à l'horizon la direction à prendre et les choses à mettre en place.

RÉFLEXION SUR L'UIA, À L'OCCASION DU 70^E ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION



Lorenz Bräker,
vice-président de la Région 1 de l'UIA



Assemblée constitutive de l'UIA, Lausanne – 26 et 27 juin 1948. Sortie du palais du Tribunal fédéral. Au centre, Auguste Perret et Jean Tschumi'. Source : Acm-EPFL

Pourtant, ce n'était pas seulement la guerre qui avait embrouillé les esprits. C'était tout ce début de siècle novateur, pluraliste, fantasque, chaotique, mais déjà meurtri par un premier conflit majeur, qui avait sensiblement troublé cette société à peine sortie de l'esprit bourgeois du 19^e siècle.

Sur le plan de l'architecture et de l'urbanisme, il est difficilement imaginable qu'avant 1945 les différentes organisations ou mouvements internationaux de l'époque aient pu trouver une voix commune pour s'exprimer. L'une était trop élitiste (CPIA), l'autre trop dogmatique (CIAM) et la troisième tout juste un lieu de rencontre pour des individus (RIA), comme l'a paraphrasé des années plus tard le premier secrétaire général de l'UIA, Pierre Vago. Après 1945, la prise de position commune devient possible.

La situation générale à la fin de la guerre a finalement ouvert les yeux aux architectes. En plus des tâches imminentes à affronter (reconstruction, urbanisation, industrialisation, etc.), ils réalisent que des missions majeures sur un plan global ne peuvent être accomplies qu'ensemble. Ceci est un héritage que l'UIA partage avec les Nations Unies et ses organes et institutions, toutes fondées dans ces mêmes années.

Cinquante ans plus tard, c'est-à-dire il y a tout juste vingt ans, au seuil du millénaire, Sarah Topelson de Grinberg, la présidente de l'UIA de l'époque, a dû constater que le monde avait changé.

Elle déplorait une "déshumanisation", un développement avant tout axé sur la technologie et le profit. Son secrétaire général et futur successeur, Vassilis Sgoutas, bien que fier à juste titre des accomplissements de l'association (premiers accords internationaux d'une profession libérale ; pratique professionnelle et éducation), mettait la profession en garde contre un éventuel manque de pertinence de ses propres positions et actions.

Aujourd'hui, on ne peut que déplorer que ces voix n'aient pas été entendues ou alors que des leçons basées sur ces constats n'aient pas été tirées, même pas au sein de l'UIA. Mais en effet, **ce n'est pas une profession qui peut, à elle seule, changer le cours du monde. L'influencer, par contre, elle le pourrait, elle le peut.**

Nous ne nous trouvons actuellement pas au terme d'une crise qui nous ouvre les yeux comme en 1948. Nous sommes au cœur d'une crise – humaine et écologique d'une ampleur sans précédent. Notre confort quotidien, les promesses de salut des géants de la digitalisation, les faux-semblants transhumanistes de l'industrie des sciences de la vie ou encore les sauts quantiques des marchés boursiers nous le font juste trop souvent oublier.

Après quelques années d'errance, l'UIA se trouve actuellement dans une phase de purification qui devrait lui permettre de viser juste : répondre rapidement aux attentes inhérentes des objectifs formulés dans l'Agenda 2030 de l'ONU (Sustainable Development Goals) par des accords, des recommandations et des prises de positions basés sur l'expertise de ses commissions.

Atteindre les résultats recherchés demandera toutefois une présence accrue dans les organes et institutions de l'ONU, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les organisations professionnelles régionales et les autres ONG partageant les mêmes intérêts. Pour ce faire, l'organisation doit être renforcée, tant sur un plan économique qu'en termes de personnel. Cependant, cela ne peut être réalisé que si tous les pays participent à cette entreprise. Ceci est également une condition pour que la représentativité de l'UIA soit garantie. Selon l'ONU, à cause de la diminution constante de ses ressources, l'importance et l'influence des ONG qui sont capables d'identifier les problèmes importants et de donner des réponses pertinentes ne cessent de croître dans le cadre des discussions et négociations internationales.

ENTRETIEN AVEC ELISABETH TAUDIÈRE ET FANNY MILLARD, lauréates de la 3^e édition du Prix de l'Union Internationale des Architectes (UIA) "Les Cubes d'Or".

Propos recueillis par Ewa Struzynska, directrice du PT UIA Architecture et enfants, membre de l'Unfsa et du CIAF.



Ewa Struzynska

directrice du PT UIA Architecture et enfants,
membre de l'Unfsa et du CIAF

LE PRIX UIA "LES CUBES D'OR ARCHITECTURE & ENFANTS"



Remise du Prix par le président de l'UIA, Esa Mohamed, au Congrès de Séoul.

Vous avez été distinguées lauréates par un Jury International - parmi les 51 meilleures candidatures venues de 23 pays – à la 3^e édition du Prix international de l'UIA "Les Cubes d'Or" qui récompense les acteurs de la sensibilisation des jeunes à l'architecture. Pourriez-vous nous dire dans quelle catégorie avez-vous été récompensées et nous résumer en quelques mots votre activité dans ce domaine ?

Elisabeth Taudière : Architecte, je suis directrice de "Territoires pionniers", maison de l'architecture basée à Caen, où nous développons une action culturelle créative et participative invitant chacun à comprendre et vivre autrement son lieu de vie, et ce, en vue d'initier des projets de territoire durables et singuliers. Nous menons ainsi des résidences d'architectes, reconnues sur le plan national, le mois de l'architecture contemporaine en Normandie, ou encore le minicitylab, projet récompensé dans la catégorie "Institutions".

Fanny Millard : Architecte et auteur à Bordeaux, j'ai créé en 2014, avec d'autres architectes, EXTRA, association pour la sensibilisation à la notion d'espace. Son activité se développe autour de deux pôles : éditions et ateliers. Les livres édités sont des supports pédagogiques pour les ateliers menés dans une pédagogie du "faire" et de l'expérimentation. BASIC SPACE, premier projet éditorial et pédagogique de l'association, a été récompensé dans la catégorie "Médias écrits".

Vous avez été invitées à la cérémonie officielle de remise des prix au Congrès mondial des architectes à Séoul en septembre 2017. Comment avez-vous vécu ce temps fort ?

F. M. : Ce voyage nous a permis de rentrer dans la dynamique du prix, de rencontrer les architectes du programme Architecture et enfants de l'UIA, ainsi que les autres lauréats, et de découvrir la grande diversité des projets dans le monde. De quoi s'inscrire dans une dynamique internationale !

E. T. : Ces moments ont été riches et enthousiasmants. Un peu partout dans le monde, des architectes s'engagent, comme nous,

dans des actions de transmission et cette action culturelle se développe, se renforce. L'expérience de certains pays, comme le Japon avec l'appui de Toyo Ito, est très encourageante.

F. M. : À l'occasion de ce déplacement et en partenariat avec l'Institut français de Séoul, j'ai aussi pu proposer les ateliers d'EXTRA dans deux contextes différents : des ateliers tout public à la Biennale d'architecture et d'urbanisme de Séoul et des ateliers pour les scolaires à la Bibliothèque Nationale Jeune Public (NLCY). Une occasion unique de comparer les comportements spatiaux des enfants d'un bout à l'autre du monde !

À votre retour, qu'a changé ce prix pour vos structures ?

E. T. : Ce prix est une reconnaissance internationale de notre travail et donne davantage de légitimité à nos actions et à nos structures. "La ville réinventée", notre projet lauréat, a été présenté lors de "Partager l'architecture", rencontre nationale proposée par le ministère de la Culture à Arc-en-rêve en novembre dernier. Plus largement, ce prix nous conforte dans la poursuite d'actions transversales, de fond et de terrain, et renforce l'appui enthousiaste de nos partenaires.

F. M. : La diffusion de notre projet lauréat BASIC SPACE est désormais nationale et internationale. Par ailleurs, la rencontre avec les différents interlocuteurs nationaux à l'Ambassade de France à Séoul a permis de construire un dialogue sur le partage de l'architecture avec le public et de souligner notre engagement sur le sujet.

Et maintenant ?

E. T. : Les prix obtenus par la France en témoignent : nous sommes en pointe ! Cependant la sensibilisation à l'architecture, d'utilité publique, est un véritable enjeu dans notre pays. À ce sujet, nous sommes actifs au sein de divers réseaux d'acteurs, locaux et nationaux, et avons même pu échanger récemment avec notre ministre de la Culture, rencontrée grâce au Prix.

F. M. : Pour EXTRA, des expositions se profilent à Bologne et à New York en 2018, accompagnées d'ateliers de sensibilisation du public à la notion d'espace. L'activité de l'association prend de l'ampleur : deux emplois seront créés cette année pour ancrer son fonctionnement et permettre de faire face à son développement. De nouveaux ateliers, de nouveaux projets éditoriaux en perspective... et surtout de nouvelles collaborations avec des partenaires en France et à l'international, rencontrés à Séoul !

Pour en savoir plus : www.architectureandchildren-uia.com ;
www.territoirespionniers.fr/maison-architecture-normandie ;
<http://associationextra.fr/>

OÙ S'ARRÊTE L'INFORMATION, OÙ COMMENCE LA FORMATION... ?

Nous sommes sollicités de toute part pour participer à des matinées, forums, colloques ou manifestations sur des sujets en relation avec l'exercice de notre profession. Ces activités sont parfois abusivement qualifiées de formation ou assimilées comme tel.



Antoine Daudré-Vignier,
président du GEPA

INFORMER N'EST PAS FORMER...

Comment distinguer une activité relevant de l'information utile pour connaître des situations ou enjeux nouveaux et la formation, nécessaire pour comprendre, apprendre et mettre en œuvre des pratiques nouvelles ?

Comment distinguer la formation de l'information, s'assurer d'un accroissement des connaissances et non de l'existence de nouveaux dispositifs techniques ou réglementaires ?

Le véritable enjeu de la formation réside dans l'actualisation des compétences, l'appréhension des nouvelles technologies et donc de pouvoir répondre aux exigences du marché.

La formation nécessite un apprentissage, notion différente de celle d'informer qui s'apparente à la communication. Se former requiert du temps, un travail pédagogique de logique et d'articulation de connaissances.

Cet apprentissage fait l'objet d'une évaluation qui permet de mesurer l'accroissement du niveau de compétences alors que l'information se contente de porter à la connaissance du public toute forme de nouveauté.

L'évaluation des acquis jauge l'accroissement des compétences. Cette évaluation dans la formation professionnelle s'effectue avant l'entrée en formation, pendant l'action de formation et après la formation.

– **Avant** : elle consiste à diagnostiquer pour évaluer les prérequis et les acquis, pour ajuster le contenu de la formation au profil de l'apprenant et ainsi remédier aux difficultés d'apprentissage.

– **Durant l'apprentissage** : l'évaluation permet au stagiaire (au cours ou à la fin d'une phase) de repérer ses progrès, d'identifier



ses points forts et ses axes d'amélioration. L'évaluation a pour but de sanctionner (dans tous les sens du terme) une phase d'apprentissage afin de comptabiliser le résultat en vue d'une certification ou d'une validation des acquis. Elle détermine l'atteinte des objectifs par rapport à des critères.

– **Après** : c'est l'évaluation de l'action de formation. Cette évaluation effectuée par le formateur à chaud à l'issue de la formation et par l'organisme ; et/ou le financeur, à froid à l'issue de la formation. Elle permet de vérifier si la formation a permis d'atteindre les objectifs et de mesurer sa pertinence.

En conséquence, le GEPA ne boude pas les matinées d'informations et les manifestations professionnelles mais engage les confrères à se rapprocher et à se former auprès d'offices de formation à l'ingénierie et l'expertise établies et reconnues. Le GEPA propose un catalogue complet et adapté de formations spécifiquement conçues et développées pour les architectes.



Le Groupe pour l'Education Permanente des Architectes (GEPA), qualifié ISQ-OPQF, est engagé dans une démarche qualité depuis 2014 et répond aux critères du Décret Qualité du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue.

THÈMES PRIORITAIRES	PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE
NOUVEAUX MARCHÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
1. Développement durable – Construire durable	
Formation de base "Développement durable"	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Modules de perfectionnement : RT 2012 : calcul et mise en application – simulation thermique et outils, coût global, HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) tous labels, Maisons passives, Analyse du Cycle de Vie (ACV) : prescrire selon le cycle de vie des produits et bâtiments, BEPOS, etc...	
Transition énergétique	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 050€ par an et par professionnel
Rénovation durable – Formation de base	
Bas Carbone E+C	
Diagnostic global	
NF Habitat	
2. BIM	
BIM : formation de Management des personnes et des échanges entre acteurs du projet. Gestion globale conception, construction, chantier, exploitation et maintenance	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Informatique CAO / DAO et maquette numérique 3D appliquées au BIM	
3. PROGRAMMATION	
PAMO (Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Programmation architecturale et urbaine	
Assistance Maîtrise d'ouvrage (AMO)	
4. ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE	
Dématérialisation des procédures (marchés publics et expertises,...)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 050€ par an et par professionnel
Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux	
Directive Produit Construction (D.P.C.) matériaux et santé	
Diagnostic réglementaire	
Nouvelles lois sur l'architecture et le patrimoine	
Réglementations sismiques	
Permis d'aménager	
Gestion réglementaire des ERP	
Réforme des marchés publics	
5. RÉNOVATION – RÉHABILITATION – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	
Formations entrant dans le cadre du dispositif FEE Bat (Formations aux Économies d'énergie des Entreprises du Bâtiment) délivré par les organismes n'entrant pas dans le cadre du financement FEE Bat	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 050€ par an et par professionnel
Rénovation de bâtiments à caractère patrimonial : diagnostic, Intervention sur un bâtiment existant dans une démarche de développement durable	
Rénovation globale (pathologie de la façade, état parasitaire du bois...)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 700€ par an et par professionnel
Réhabilitation	
Informatique liée aux économies d'énergie : logiciels de simulation thermodynamique / calculs thermiques / énergétique / Logiciel OSCAR	
Amiante	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 050€ par an et par professionnel
Géothermie	
Mission OPC	
Médiation et arbitrage	
HQE - Aménagement	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Expertise judiciaire	
MANAGEMENT D'AGENCE	
Management et gestion spécialisés en agence d'architecture	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Comptabilité analytique de l'agence	
Démarche qualité : ISO et MPRO	
Développer la démarche commerciale envers les marchés privés (clients non professionnels)	
Transmission et reprise d'agence	
Architecte gérant d'immeuble	
Le chantier, l'approche de la conduite de chantier	
Maîtrise des coûts de projet et chantier	
OPR, Réception et levée des réserves	
Permis d'aménager	
Gestion du conflit dans le cadre du chantier	
Anglais pour l'architecte	
Langues Européennes pour l'Architecte	
Avis de valeur vénale d'un bien immobilier	
Défendre son projet	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 700€ par an et par professionnel
Communication – Renforcer l'image de l'agence	
Droit du travail – Convention collective	
Gestion des conflits dans le cadre du chantier	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 050€ par an et par professionnel
Étude sur site avec ateliers de travail	
ACCESSIBILITÉ POUR TOUS	
Accessibilité et usage pour tous	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 050€ par an et par professionnel
Approfondissements accessibilité – Diagnostic	
Du permis de construire à l'attestation	
Comprendre et mettre en œuvre l'accessibilité pour tous	
ARCHITECTES – HUMANITAIRE ET TRANSMISSION CULTURELLE	
Architectes de l'urgence	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Formation des élus – L'école des élus	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 700€ par an et par professionnel
Sensibilisation à l'architecture dans les écoles	
INSERTION ET INSTALLATION	
Jeunes Architectes (Environnement, Technique et réglementaire)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour, limitée à 1 400€ par an et par professionnel
Gestion – installation et pérennité des jeunes structures d'architecture	

EN 2018, EN SUS DES MODIFICATIONS HABITUELLES DE BARÈMES, plafonds et taux¹ les entreprises vont devoir intégrer les ordonnances Macron, le bulletin de paie simplifié, les nouvelles valeurs de points pour la branche architecture (voir notre site internet), les avenants à notre convention collective signés, en cours de signature ou en cours de négociation (voir article de Gilles Lefébure) et le dispositif du prélèvement à la source (PAS) applicable dès le 1^{er} janvier 2019.



Nathalie Briard,
chargée des affaires sociales Unfsa

SOCIAL : 2018 ANNÉE CHARNIÈRE

Voici les dernières modifications ou précisions issues des ordonnances Macron impactant nos entreprises d'architecture :

1) Rupture conventionnelle collective : collective voulant dire plus de 10 salariés en un mois. Très peu d'entreprises d'architecture devraient être concernées.

2) Notification de licenciement : désormais le salarié dispose d'un délai de 15 jours à compter de la notification de son licenciement pour demander à l'employeur des précisions sur les motifs énoncés dans la lettre. L'employeur a 15 jours pour y répondre. Il peut également, à sa propre initiative, préciser les motifs. **Attention cela ne veut surtout pas dire que l'on peut ajouter des motifs.**

3) Modèles de lettre de licenciement : six modèles de lettres de licenciement sont désormais disponibles sur le site du ministère du Travail et non des CERFA comme annoncé initialement, afin de servir de trame et éviter les problèmes de forme.

Ceci étant, le point crucial demeure la motivation tangible du licenciement qui ne peut être modifié, je le rappelle, entre l'entretien préalable et le courrier d'explication éventuellement rédigé dans les 15 jours suivant la notification.

4) Consultation des salariés au sein des entreprises de moins de 20 salariés pour la mise en place d'accord d'entreprise : l'approbation des projets d'accord d'entreprise dans ces structures est désormais possible par les salariés sans qu'il y ait obligatoirement des représentants des organisations syndicales. Cependant les modalités d'organisation et les conditions matérielles de la consultation doivent être clairement définies. Les sujets qui peuvent être abordés dans ces accords comprennent par exemple la durée et l'organisation du travail, les congés, les heures supplémentaires, les primes, la mobilité professionnelle ou géographique.

5) Mise en place du CSE (entreprises de plus de 11 salariés) : le Comité Social et Économique (CSE) peut être mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 et doit l'être avant le 31 décembre 2019. Pour parvenir à cela, l'entreprise peut raccourcir ou proroger les mandats de ses élus du personnel, dans la limite d'un an maximum, afin d'installer ce nouveau CSE.

6) Le télétravail régulier peut être mis en place par tout moyen. Il n'est plus nécessaire d'avoir une charte ou un accord collectif.

7) Travail détaché : en la matière, la **dématérialisation de la déclaration subsidiaire du détachement** par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 (nouvelle rédaction de l'article L 1262-4-1).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les **bulletins de paie** que vous remettez à vos salariés doivent être **simplifiés** et de nombreux **taux de cotisations ont été modifiés** avec principalement une baisse du CICE (de 7% à 6% avant sa disparition en 2019), une baisse des cotisations salariales chômage et Sécurité Sociale, et une hausse de 1,7% de la CSG déductible.

Vérifier auprès de vos prestataires de service "paie" que cela est bien le cas.

Afin de vous présenter ces différents points, l'Unfsa organise un **Tour de France** dans vos régions. Rapprochez-vous de vos présidents territoriaux afin que nous puissions les planifier.

L'autre point qui commence à prendre forme, même si tous les textes ne sont pas sortis, est la **réforme de la formation professionnelle avec 12 thèmes :**

- a) 5 thèmes concernent le **CPF (Compte Personnel Formation) :**
- celui-ci est monétisé (avant en heures) 500 € par an avec un maximum de 5 000 € (soit 10 ans) ;
 - pour les salariés peu qualifiés les montants sont 800 € avec un maximum de 8 000 € ;
 - le CPF de transition remplace le CIF (Congé Individuel de Formation) qui disparaît ;
 - l'accès à son compte CPF, au catalogue de formation, choisir sa formation et s'inscrire à une formation, sera possible via une application mobile ;
 - instauration de l'égalité dans l'acquisition des droits à CPF entre les salariés à temps plein et ceux à temps partiel.
- b) 5 thèmes tournent autour du **conseil aux entreprises et aux salariés ainsi que de la transparence :**
- un nouveau conseil en évolution professionnelle pour accompagner les salariés ;
 - plus d'accès à la formation pour les demandeurs d'emploi ;
 - mise en place de l'agence France Compétences qui devra veiller à la qualité, la certification et l'innovation pédagogique des formations ;
 - l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ne collectera

1) Plafond de la sécurité sociale (3 311 €), des barèmes des oppositions sur salaires, des indemnités kilométriques et des indemnités de stage (3,75 € de l'heure pour tout stage supérieur à 44 jours ouvrés).

plus les cotisations Formation mais son rôle évoluera vers le conseil aux entreprises dans la formalisation de leur plan de formation ;

– les TPE et PME bénéficieront d'une solidarité financière des grandes entreprises.

c) 2 thèmes concernent **les cotisations Formation** :

– disparition de la taxe d'apprentissage (0,68 % de la masse salariale) au profit de la cotisation formation professionnelle qui augmentera donc d'autant ;

– cette cotisation sera à verser aux URSSAF et non à Actalians, notre OPCA.

Si tout cela nous éclaire, il reste néanmoins de nombreuses interrogations. Nous vous informerons régulièrement des avancements sur ces sujets. Sachez cependant que cette réforme veut donner plus de poids aux branches pour la définition des formations initiale et de base, d'où, selon moi, un rôle accru de la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Dernier point qui n'est pas complètement abouti : **la réforme de l'assurance chômage** via un ANI (Accord National Interprofessionnel) avec trois points essentiels qui seront affinés ultérieurement :

– droit à l'AREP (allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Projet) ouvert aux salariés démissionnaires ayant travaillé 7 ans de façon continue et ayant un projet d'évolution professionnelle réel et sérieux ;

– les indépendants pourront percevoir une indemnité chômage mais qui sera financée par un régime public financé par l'impôt, différent de l'assurance chômage des salariés ;

– chaque branche devra faire un diagnostic qualitatif et quantitatif des contrats courts.

Les réformes de l'organisation du travail, de la reconnaissance des compétences et des relations sociales dans l'entreprise n'en sont donc qu'au début ; et cette véritable révolution ne peut se faire qu'avec vous, employeurs et indépendants, grâce à votre engagement au sein de l'Unfsa ou en vous syndiquant.

UN DES RÔLES DU PARITARISME EST DE NÉGOCIER COLLECTIVEMENT ENTRE REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS ET REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS, les normes applicables aux salariés et aux entreprises, liées à l'existence d'un contrat de travail (Définition ANI Accord National Interprofessionnel du 17/02/2012). Les fruits de ces négociations se traduisent par la signature d'accords.



Gilles Lefebure,
chargé des affaires sociales Unfsa,
vice-président de la CPPNI

CHRONIQUE DU PARITARISME

ACCORDS DE BRANCHE : POINT SUR LES ACCORDS SIGNÉS ET NON SIGNÉS ET CEUX EN COURS DE DISCUSSION

Pour être applicable, un accord doit être signé par les partenaires sociaux représentants des salariés et par les représentants des employeurs, puis ensuite être étendu par le ministre du Travail.

Cette extension fait l'objet d'un arrêté ministériel publié au Journal Officiel.

Les derniers accords de branche signés par l'Unfsa

– **Accord CPPNI (Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation) signé par tous les partenaires sociaux le 11 janvier 2018**

Cet accord est issu de l'article 24 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Cet article modifie l'article L.2232-9 du code du travail en instaurant la mise en place de cette CPPNI.

La nouvelle commission reprend les fonctions de la CPNNC (Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective) en lui rajoutant quelques obligations supplémentaires (Rapport annuel d'activité avec bilan des accords collectifs d'entreprise relatifs à la durée du travail).

Dans un premier temps, l'Unfsa avait refusé de signer cet accord

car les représentants des salariés et le Synd'Arch s'étaient entendus pour introduire une règle de fixation de valeur de points pour les régions n'ayant pas abouti à un accord qui impliquait la mise en place automatique de la valeur moyenne des pourcentages votés par les autres régions ayant signé un accord. Cela excluait donc de prendre en considération les situations particulières des régions en difficulté.

L'Unfsa s'est opposé à cet automatisme, préférant un dialogue social intelligent et négocié. Néanmoins, tous les syndicats de salariés et le Synd'Arch étant signataires, l'accord pouvait être envoyé à l'extension.

Nous avons signifié notre souhait de mettre en application notre droit d'opposition qui vient de nous être acquis par la représentativité nationale (70 % Unfsa, 30 % Synd'Arch).

Devant notre volonté, les syndicats de salariés sont revenus sur leurs positions et ont soumis un nouveau texte au vote en supprimant l'application automatique de la moyenne des valeurs du point, pour les régions n'ayant pas abouti à un accord de valeur de point.

Au vu de ce nouveau texte proposé qui correspondait à nos demandes, nous avons donc finalement été signataire de cet accord sur la création de la CPPNI.

Cet accord est essentiel, car sans création de la CPPNI, aucun autre accord n'aurait pu être signé à partir du 01/01/2018. Il a été envoyé récemment à l'extension au ministre car il modifie la CCN, mais étant signé par tous les partenaires, il est immédiatement applicable.

– Accord sur les valeurs de points 2018 signé lors de la CPPNI du 15 février 2018

Il s'agissait de déterminer les valeurs de points pour les régions n'ayant pas abouti à un accord.

Grace au refus de l'Unfsa d'inscrire dans le marbre la règle automatique de l'application de la moyenne des valeurs de points déjà votée, nous avons pu voter une valeur d'augmentation du point à +1,50 % après de longues négociations. Si la moyenne arithmétique avait été appliquée, nous aurions eu une augmentation de 1,56 % pour toutes les régions non signataires d'un accord local.

– Accord frais de santé et accord prévoyance

Il s'agit d'accords techniques entre les opérateurs santé et prévoyance que sont Malakoff-Médéric et Humanis et les partenaires sociaux. Les accords qui définissent les modalités de prise en charge des frais de santé et de prévoyance ont été signés en Commission de Gestion le 18/01/2018. Tous les partenaires sociaux ont signé ces accords, y compris l'Unfsa.

– Accord relatif à la formation professionnelle

Cet accord a été signé le 12 mars 2015, il a été étendu par le ministère le 20 novembre 2015 et élargi aux maîtres d'ouvrage le 6 février 2018, il est donc applicable. Tous les partenaires sociaux l'ont signé y compris l'Unfsa.

Il définit les moyens et priorités de la formation dans la branche architecture.

Les derniers accords de branche non signés par l'Unfsa

– Accord égalité professionnelle Femmes / Hommes, signé le 27 mars 2014 par tous les organismes de salariés et par le Synd'Arch

L'Unfsa ne l'a pas signé pour les raisons suivantes :

- L'accord prévoyait l'obligation à chaque entreprise d'architecture d'établir un rapport à transmettre à la CPNAC (Commission Paritaire Nationale des Accords Collectifs) 15 jours après la réunion de négociation obligatoire courant décembre de chaque année !

- En cas de défaut de l'employeur, la CPR (CTP aujourd'hui) peut être saisie et si défaut non remédié dans les 2 mois, une amende de 4 000€ est demandée à l'employeur défaillant !

L'Unfsa ne peut en aucun cas être signataire d'un tel accord. Nous sommes bien évidemment favorables à l'égalité salariale entre femmes et hommes à compétences égales au sein des agences d'architecture, mais nous nous opposons fermement à des dispositions "policières" et "coercitives" à l'encontre des employeurs à qui l'on crée constamment de nouvelles obligations. Nouvelle réunion de négociation obligatoire annuelle, nouveau rapport annuel à transmettre à l'administration, nouvelle taxe ou amende de 4 000€ versée à l'APGP en cas de défaillance, etc. Ce n'est pas acceptable.

Cet accord n'est heureusement pas étendu à ce jour et n'est donc pas applicable. Il fait l'objet d'une nouvelle discussion. L'Unfsa sera attentive au contenu de ce nouvel accord qui sera soumis à signature cette année.

– Accord Pacte de Responsabilité, signé par tous les partenaires salariés et le Synd'Arch le 11 décembre 2014 et étendu le 27 décembre 2016

L'Unfsa n'a pas signé cet accord et s'y oppose farouchement. J'ai longuement développé la position de l'Unfsa et l'impact financier très conséquent qui pèsera sur nos agences, dans *Passion Architecture* n°63 (p.35) que je vous invite à relire attentivement.

Tous ces accords sont le fruit d'après discussions et le travail effectué par les représentants de l'Unfsa dans ces commissions paritaires est immense et jamais facile.

D'autres accords sont actuellement en cours de discussion portant sur la grille de classification, l'extension du champ conventionnel lié à la fusion des branches, des modifications des accords antérieurs sur la formation professionnelle et l'égalité femmes/hommes, et de nouveaux sujets tels que les contrats de chantier et le télé-travail.

Les nouveaux accords à venir feront l'objet d'informations appropriées lorsque les discussions sur ces sujets seront suffisamment avancées.

L'Unfsa défend en permanence les intérêts moraux et matériels des entreprises d'architecture de façon à optimiser les impacts sur nos structures professionnelles.

OLIVIA CHARPENTIER (34 ANS), ALEXANDRE GOULET (33 ANS) ET DEV GUPTA (37 ANS) SONT DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE VERSAILLES. Ils se sont rencontrés en Master 1, à l'occasion d'un workshop en Chine, à Chongqing. Leur complémentarité est flagrante et l'idée d'un avenir commun émerge, pour plus tard, quand chacun aurait roulé sa bosse. Durant cinq années, ils font leurs armes dans différentes agences, en France et à l'étranger. Ils se retrouvent en 2012 pour fonder GCG architectes à Paris.



De gauche à droite : Dev Gupta, Olivia Charpentier et Alexandre Goulet

Trois parcours

Olivia a travaillé durant trois ans au sein de l'Atelier Coupel, très présent sur le secteur du logement collectif en Île-de-France. La petite taille de ce cabinet lui permet d'endosser rapidement des responsabilités en tant que chef de projets et d'appréhender toutes les phases de construction d'un logement. Elle part ensuite un an à New-York dans une agence spécialisée en green architecture. À son retour en France, elle intègre l'agence Valode et Pistre, où elle participe à d'importants projets, tels que le Centre commercial Beaugrenelle (Paris 15^e). En parallèle, elle se lance dans l'architecture d'intérieur.

Alexandre : après un échange à Chicago en master 1 et 2, il effectue un stage à New-York où il travaille notamment sur un gros projet de gratte-ciel à usages mixtes. À Paris, il rejoint l'équipe d'Emmanuel Combarel. Mais son expérience principale, c'est auprès de Rudy Ricciotti qu'il l'acquiert, notamment avec le projet phare du Mucem à Marseille qu'il suit de l'APD à la moitié de la construction. Concours, chef de projets, suivi de travaux..., ses missions sont variées. Il repart ensuite en Chine, où il interviendra sur des tours de logements ou encore une salle omnisports.

Dev, quant à lui, a travaillé en Inde durant neuf mois dans une agence d'architecture paysagiste à Delhi ; puis trois ans chez Architecture Ingénierie Environnementale à Paris où il gère des projets de taille moyenne, mais de A à Z, en mission complète. Il travaille ensuite pour SLF Architects en Chine (concours pour des logements, centre commerciaux, un hôpital, une université...).

GCG ARCHITECTES, VOIR PLUS LOIN...



Réhabilitation des anciennes usines Belin à Bagnolet – 100 logements + 1000 m² activités – chantier en cours

GCG Architectes est née en 2012. Quel a été l'élément déclencheur ?

Olivia : Un jour, on nous a appelés pour une mission de rénovation et restructuration d'un hôtel parisien, un projet suffisamment important pour franchir le pas de quitter les fonctions que nous occupions et créer notre propre agence. Nous nous sommes installés dans un ancien atelier de couture. Ce sont d'abord des projets d'architecture intérieure qui ont nourri notre activité. Nous nous sommes structurés, au fur et à mesure. Nos expériences respectives nous ont permis d'accéder à de beaux projets : Rudy Ricciotti nous a fait confiance pour la scénographie de son exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine ; tandis qu'Alain Coupel nous a orientés vers un concours pour un projet de logements (*ndlr* : restructuration des anciennes usines Belin en locaux d'activités, logements neufs, école). C'est ainsi que nous avons commencé à nous faire une place sur le marché du logement collectif, avec des maîtres d'ouvrages privés.

Aujourd'hui, GCG compte une dizaine de salariés mais s'entoure de freelance quand l'activité le nécessite. Au quotidien, une vingtaine de personnes œuvrent au sein de l'agence.

Vous intervenez aussi bien en architecture qu'en architecture d'intérieur. Comment votre activité se structure-t-elle ?

Olivia : L'architecture et l'architecture d'intérieur sont traitées à parts égales, grâce à une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'architectes d'intérieur et de décorateurs. Certains architectes font plus de maîtrise d'œuvre d'exécution, d'autres plus de conception.



Concours - opération de logements, Paris 10^e



Restructuration d'un hôtel de 35 chambres, Paris 6^e



Rénovation d'un appartement, Paris

En fait, nous essayons d'avoir toutes les casquettes pour répondre à différents programmes et intervenir sur une variété de sujets. Peu d'agences ont cette configuration et pouvoir offrir une prestation globale aux clients est un véritable atout.

Pour autant, si on nous confie généralement l'architecture et l'architecture d'intérieur sur l'ensemble des projets, bien souvent notre mission se limite à la conception alors que nous souhaiterions suivre l'exécution également. Je pense que cela est dû à une certaine perte de confiance du maître d'ouvrage vis-à-vis de l'architecte. Le métier est devenu tellement complexe... Nous sommes cependant persuadés que pour obtenir un projet de qualité, il est préférable de confier la mission globale à l'architecte.

Et sur quels types de projets intervenez-vous ?

Olivia : En architecture d'intérieur, les projets portent surtout sur la rénovation de logements de particuliers. Mais nous travaillons également sur de la rénovation d'hôtels de toute taille, des résidences étudiantes, des bureaux...

En architecture, nous intervenons principalement sur du logement collectif, aussi bien en neuf qu'en rénovation. Les projets de maisons individuelles sont plus rares.

Alexandre : Nous faisons donc beaucoup de logements mais avec l'envie de nous diversifier, il faut faire attention à ne pas se faire étiqueter sur un secteur. Les opérations mixtes sont un moyen de s'orienter vers d'autres secteurs.

Quel est pour vous le rôle de l'architecte aujourd'hui ?

Alexandre : Notre société évolue et l'urbanisation des territoires est devenue un enjeu majeur. Mais bien souvent, les discussions autour de la ville se limitent aux aspects techniques et financiers, la question du paysage et du bien-être est un peu délaissée. Or ce qui nous intéresse dans notre métier, c'est de dépasser le bâtiment pour se projeter au niveau de l'îlot, du quartier, de penser la relation entre les espaces publics et privés, les frontières entre le domicile et la rue, etc. Les architectes ont ce regard que peu d'autres professionnels ont sur la ville.

Dev : À l'heure de la densification, où l'on construit la ville sur la ville, on ne peut pas occulter ce questionnement. Il faut savoir s'insérer dans un tissu urbain existant, mettre en avant ce qui était bien, retravailler ce qui l'était moins...

Alexandre : La question est de savoir quand un projet peut englober cette réflexion et ne pas se limiter au seul bâtiment. Elle n'est pas encore résolue. Et c'est pour cela que nous devons nous rapprocher des aménageurs et des urbanistes, pour avoir cette articulation intelligente du territoire. Nous avons un rôle à jouer dans la sauvegarde du paysage français si souvent malmené, c'est d'intérêt public.

En 2017, vous avez participé pour la première fois au Congrès des architectes, à Metz. Pour quelles raisons et qu'en avez-vous pensé ?

Olivia : Durant cinq ans, nous avons été en charrette. On s'est dit qu'il était temps de lever la tête et de s'intéresser à ce qui se faisait par et pour la profession.

Dev : Nous y sommes allés sans attente particulière mais en se disant qu'il était temps de rencontrer nos confrères et d'échanger avec eux sur nos préoccupations. Il y a de la pédagogie, une veille technique, le droit du travail... autant de sujets auxquels nous ne sommes pas formés mais qui sont présents au quotidien dans nos agences. Au-delà de la doctrine, ces rencontres apportent des retours opérationnels, du concret.

Alexandre : Nous avons quelques doutes, il faut bien le reconnaître, assez éloignés que nous sommes de la notion même de syndicat. Nous avons un peu l'impression que ça n'était pas pour nous. Mais nous avons été agréablement surpris par la richesse des contenus, la pertinence des discussions...

Olivia : ... et par la bienveillance de nos aînés qui nous ont donné plein de conseils et ouvert les yeux sur certaines problématiques.

Alexandre : Et c'est intéressant de voir, qu'ensemble, les architectes peuvent avoir de la force et de l'influence face aux groupes puissants.

LA LOI SUR L'ARCHITECTURE N° 77-2 DU 3 JANVIER 1977 (ART. 1) AFFIRME QUE L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION DE LA CULTURE. Elle pose le principe que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect du patrimoine et des paysages naturels ou urbains, sont d'intérêt public.

En Guadeloupe, cette Loi intervient en pleine période de la première rénovation urbaine de l'agglomération pointoise.



Ary Chalus,
président du conseil régional de la Guadeloupe



L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION DE LA CULTURE

Aujourd'hui, deux autres vagues de renouvellement urbain – pour lesquelles l'effort de la Région est considérable – vont transformer le paysage urbain des villes de Pointe-à-Pitre et des Aymes. Nous pouvons d'ores et déjà observer, au travers des nouvelles constructions de ces vingt dernières années présentées dans cette revue, une prise en compte des contraintes qu'impose la loi sur l'architecture en obligeant le recours à l'architecte et la Loi MOP qui en est issue, instaurant le concours d'architecture obligatoire à partir de certains seuils de rémunération.

L'architecture façonne l'image de notre archipel et de nos paysages guadeloupéens. Et lorsque plusieurs architectes réfléchissent sur une même problématique, la qualité et la diversité des solutions de conception sont au rendez-vous...

C'est tout l'intérêt du concours d'architecture : c'est un mode de sélection réglementé qui permet à un maître d'ouvrage (commune, intercommunalité, département, État et nous-même Région) de choisir, entre plusieurs projets, celui qui répond le mieux aux enjeux et aux objectifs de qualité pour son opération. De plus, avec l'introduction du dialogue compétitif, le maître d'ouvrage peut parfaire son projet dans ce dialogue avec les équipes conceptrices.

L'exposition d'architecture du 21^e siècle, qu'ont réalisée le CAUE et ses partenaires du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA) et de la Maison de l'architecture de la Guadeloupe, en est le témoignage le plus éloquent à travers plus de 180 panneaux dont plus de 25 grands projets présentés et une dizaine d'interviews d'architectes.

La Région Guadeloupe met en place la réglementation thermique et soutient l'action des organismes professionnels pour une construction durable.

Nos constructions sont soumises à de **multiples épreuves** liées à la chaleur, en moyenne 28°, une forte hygrométrie (80%) et à la quasi-totalité des risques naturels. Ces sollicitations hors normes **contraignent à l'édification de bâtiments "coûteux et énergivores"** du fait de confortements et d'équipements nécessaires à assurer la sécurité et le confort.

La Région Guadeloupe, par son habilitation à légiférer en matière d'énergie, a élaboré la **Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG)** avec deux objectifs principaux : le confort thermique et les économies d'énergie.

De fait, la **conception bioclimatique** est fortement encouragée en Guadeloupe. Elle se définit comme un équilibre entre trois dimensions : **écologique**, afin de réduire l'impact environnemental de l'acte de bâtir ; **sociale**, dans le but d'assurer une bonne qualité de vie ; et **économique** pour optimiser les coûts du cycle de vie du bâtiment.

Cette démarche permet de mettre à profit les conditions climatiques favorables tout en se protégeant des effets indésirables. Elle concerne l'implantation, le zonage et la morphologie des espaces, les systèmes techniques à installer, etc.

Toutefois, il est important de rappeler qu'il n'y a **pas de prototype idéal de construction** sur nos territoires car la conception des bâtiments varie d'un lieu à l'autre suivant les microclimats des sites d'implantation.

L'acuité exceptionnelle de la calamité révélée par la mission que nous avons engagée avec le CAUE, le CROAG et leurs partenaires suite aux effets de l'ouragan **IRMA**, nous pousse à considérer avec un regard neuf, nos façons de programmer, de concevoir, de construire et d'habiter ; particulièrement **les équipements et bâtiments publics, qui en contexte de crise majeure, sont garants de la sécurité** des citoyens et de la continuité des services publics.

Irrémédiablement subissant les effets du réchauffement climatique, la Région Guadeloupe s'investit pour asseoir les fondements d'une stratégie d'aménagement et de construction, concertée, écologique, soucieuse des risques et adaptée à nos territoires.

C'est fort de cette stratégie que s'inscrivent ses actions, envers la **Maison de l'Architecture, le CROAG et le CAUE**, à travers l'aide au fonctionnement de ces structures d'intérêt général, notamment par la mise en place d'espaces Info-Energie, de Conseils en Énergie Partagés, du Réseau d'Urbanisme Durable et bientôt d'un Centre de Ressource du Bâtiment Durable, etc.

Cela permet de garantir en particulier les **missions d'intérêts publics conférées à ces organismes** par les lois successives depuis leur création, l'information, le conseil, l'accompagnement des maîtres d'ouvrages et collectivités, la formation des professionnels et surtout fédérer des acteurs du cadre de vie, pour la construction durable dans notre Région.

LE SYNDICALISME VIENT, SELON MOI, EN APPUI, en complément et en parallèle de l'action ordinaire qui est par définition disciplinaire et qu'il peut amplifier en faisant la promotion des architectes. Le syndicat est plus libre, il peut parler en son nom, quitte à sortir des sentiers battus par les lois, ce que ne permet pas le cadre ordinaire. C'est un défenseur de la profession mais aussi un lanceur d'alertes.

NOUS SOMMES PRÊTS !

En Guadeloupe plus particulièrement, et après le passage du cyclone Irma en septembre 2017 par exemple, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes n'a pu préciser dans la presse son appréciation des dommages ayant affecté l'île de Saint-Martin. Ceci a permis que s'expriment largement dans les journaux locaux des organismes extérieurs aux Antilles qui ne connaissaient pas le milieu et qui ont eu des avis péremptoires, tronqués et erronés. En outre, les 900 millions d'euros de la reconstruction post Irma suscitent des appétits et le syndicat pourrait intervenir afin que des modes constructifs non adaptés aux Antilles ne soient utilisés et que la qualité architecturale soit préservée.

De même, il serait nécessaire que le syndicat intervienne régulièrement dans les médias afin de faire savoir les nouveaux développements de la loi qui obligent le recours à un architecte pour les permis d'aménager par exemple. Afin aussi de parler de l'abaissement du seuil à 150 m² et de tous les avantages qu'ont les usagers

à recourir à un architecte pour une maison individuelle de qualité, marché qui nous échappe en Guadeloupe.

Enfin, la particularité qui fait de nous une zone de sismicité 5 demanderait une meilleure défense de notre profession où nombreux sont ceux qui ont reçu une formation spécifique en ce domaine. Certaines mesures pourraient être proposées à ce propos à l'administration.

La Guadeloupe étant située en zone tropicale humide, il me semble que l'Unsa pourrait faire la promotion de la construction durable avec les architectes qui y sont formés.

Et pour finir, je n'oublierai pas le patrimoine qui n'est pas toujours protégé sous nos latitudes non plus et le syndicat pourrait s'élever lorsque certains bâtiments sont sauvagement rénovés.

C'est un angle nouveau mais il me semble que certains attendent cet espace d'action pour défendre à la fois la profession et la qualité architecturale. Ils sont prêts ! Nous sommes prêts !



Michèle Robin-Clerc,
architecte DPLG – Docteur en Urbanisme
expert près la Cour d'Appel de Basse-Terre
expert près la Cour d'Appel Administrative
de Bordeaux



Santé
Prévoyance
Retraite
Épargne

**VOTRE PROTECTION SANTÉ,
UN BON PLAN EN PERSPECTIVE !**

3 mois
de cotisations offerts*

* Offre valable jusqu'au 31/10/2018 pour toute souscription d'un contrat TNS Radiance Humanis Santé Madelin et d'une offre collective conventionnelle.

Chaque professionnel indépendant a des besoins différents en santé. **Avec Radiance Humanis Santé Madelin, adoptez la complémentaire santé qui vous ressemble.**

En souscrivant, pour vos salariés, à un contrat collectif conventionnel en santé ou en prévoyance, Humanis vous offre les 3 premiers mois sur votre cotisation frais de santé ou complémentaire santé Radiance Humanis Santé Madelin.

Pour plus d'informations : **0800 05 23 60** Service à appel gratuits

hd.humanis-accords-conventionnels@humanis.com

Radiance Humanis Santé Madelin, produit assuré et distribué par les mutuelles membres du groupe Humanis.
 Mutuelle Humanis Nationale (MHN) - Mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 339 358 681 - Siège social : 119/147 rue Paul Vaillant-Couturier 69240 Maleskoff
 Grand Est Mutuelle dite Radiance Groupe Humanis Grand Est - Mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 483 747 333 - Siège social : 95 rue de Vendôme 69006 Lyon.
 Radiance Groupe Humanis est une marque commerciale du groupe Humanis - humanis.com

L'UNSA ET
L'ÉQUIPE DE PAS-
SION ARCHITECTURE
REMERCIENT TOUS
LES ARCHITECTES
AYANT CONTRIBUÉ À
LA RÉALISATION DE
CE CAHIER DÉDIÉ
AUX ANTILLES ET
À LA GUYANE PAR
L'ENVOI DE LEURS
DOSSIERS :

ACAPA (ATELIER CARIBÉEN D'ARCHITECTURE PUJOL & ASSOCIÉS), ALAIN CHARRIER (2 © ALAIN CHARRIER), LAURENT DARVIOT,
COLLECTIF D'ARCHITECTES ATELIER 13 (1 © SÉBASTIEN ENSELME), SYLVIA LAFONTAINE (3) , AMARANTE ARCHITECTURE, ARCHI'L
(FLORENCE LE GALL), MAGMA ARCHITECTURE, MICHÈLE ROBIN-CLERC (4 © MRC), ÉMILE ROMNEY, JUNGLE ARCHITECTURE GROUP
(5 © RONAN LIÉTARD)



L'architecture

NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE

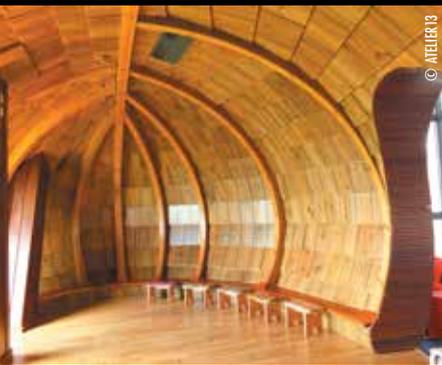
ANTILLES/GUYANE

COLLECTIF D'ARCHITECTES ATELIER 13

PÉRINE HUGUET, LAURENT LAVALL, ERIC RAMLALL
POINTE À PITRE (97) – www.atelier13-guadeloupe.fr



© ATELIER 13



© ATELIER 13

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE " PAUL MADO ",
BAIE MAHAULT (GUADELOUPE) : DÉMARCHE
DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
TROPICALE – VENTILATION, MATÉRIAUX
ET LUMIÈRE NATURELLES OPTIMISÉES
Maître d'œuvre : Périne Huguet
architecte mandataire, Éric
Ramlall et Jungle architecture
group (JAG) architectes associés ;
Laurent Lavall architecte assistant
de conception
Maître d'ouvrage : Ville de Baie
Mahault
Livraison : 2012

MAGMA ARCHITECTURE

RAYMOND COULIAU ET JEAN-PIERRE BAURY
POINTE À PITRE (97) – <https://magma971.wordpress.com>



© MAGMA ARCHITECTURE

CONSTRUCTION D'UN
IMMEUBLE DE BUREAUX
" KANN'OPE ", LES
ABYMES (GUADELOUPE)
Maître d'œuvre :
Magma
architecture,
Colorado
architectes
mandataires,
TECSOL,
ITEC, ETEC
Maître
d'ouvrage :
SEMAG
Livraison :
mars 2015



© MAGMA ARCHITECTURE

MICHÈLE ROBIN-CLERC GOSIER (97)

" LA MAISON AU COIN DE LA RUE ", ANSE-BERTRAND (GUADELOUPE) :
RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON DE VILLE
Maître d'œuvre : Michèle Robin-Clerc
Maître d'ouvrage : propriétaire privé
Livraison : janvier 2018



© MICHÈLE ROBIN-CLERC



© MICHÈLE ROBIN-CLERC

1) Avant travaux – 2) La nouvelle maison

ARCHI'L

FLORENCE LE GALL

LES TROIS ÎLETS (97) -

<http://www.archi-l.fr/florence-le-gall>

1) LES VILLAS JALNA, LES TROIS ÎLETS (MARTINIQUE)

Maîtrise d'œuvre :
Florence Le Gall, architecte
scénographe mandataire ;
ECI, BET Béton
Maîtrise d'ouvrage :
SCI Helap
Livraison : 2016



© HERVÉ GUY

1

2) MÉMORIAL DES LIBRES ET CITOYENS 1848 - JARDIN BOTANIQUE DE CAYENNE (GUYANE)

Maîtrise d'œuvre : Empreinte : graphiste et fabricant
mandataire ; Florence Le Gall, architecte scénographe
Maîtrise d'ouvrage : Collectivité territoriale de Guyane
Livraison : 2017



© VERONIQUE DESCOTTEUR LEBLANC

2

EURL ÉMILE ROMNEY

BASSE-TERRE (97)

RÉHABILITATION PARASISMIQUE DU COLLÈGE "BÉBEL", SAINTE-ROSE (971)

Maîtrise d'œuvre : EURL Emile Romney, architecte ; BETCI, BET TCE
Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental de la Guadeloupe
Livraison : 2017, tranche 1 - 2020, tranche 2

1) Parvis d'entrée du collège

2) Restaurant scolaire



© EURL ÉMILE ROMNEY

1



2

© EURL ÉMILE ROMNEY

JUNGLE ARCHITECTURE GROUP

FRANCK BRASSELET, THIBAUT CHEVALLIER,
PIERRIC LE JOLIFF

RÉMIRE-MONTJOLY (97) - www.jagarchi.fr



© ROMAN LETARD

1) Vue aérienne

COLLÈGE 600 "MA AYE" QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE AMAZONIENNE (QEA®), APATOU (GUYANE)

Maîtrise d'œuvre : JAG,
mandataire ; Cottalorda & Pères,
associés

Maîtrise d'ouvrage : Collectivité
Territoriale de Guyane
Livraison : septembre 2016



© ROMAN LETARD

2) Salles de classe



© ROMAN LETARD

3) Logements des professeurs

ACAPA (ATELIER CARIBÉEN D'ARCHITECTURE PUJOL & ASSOCIÉS)

REMIRE-MONTJOLY (97) – www.acapa-architecture.com
FRÉDÉRIC PUJOL



Entrée principale



Balnéothérapie

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF YÉPI KAZ, REMIRE-MONTJOLY (GUYANE) :
DÉMARCHE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE AMAZONIENNE
Maître d'œuvre : ACAPA
Maître d'ouvrage : Association Apajh Guyane
Livraison : 2016

1) CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE & DE SECOURS DE REMIRE-MONTJOLY (GUYANE)

Maître d'œuvre :
Sylvia Lafontaine,
architecte DESA,
mandataire ; Daniel
Gratien, architecte
DESA

Maître d'ouvrage :
Service Départemental
d'Incendie et de
Secours – Maître
d'ouvrage délégué :
SIMKO
Livraison : juin 2015

2) "LES PALISSANDRES" : 56 LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMERCES À CAYENNE (GUYANE) :

Maître d'œuvre :
Sylvia Lafontaine
Maître d'ouvrage : SIGUY
Livraison : février 2017

SYLVIA LAFONTAINE CAYENNE (97)



1



2

AMARANTE ARCHITECTURE

REMIRE-MONTJOLY (97) – www.amarante-architecture.fr
MARIE-LAURE DRILLIEN, LAURENT CHAMOUX,
NOÉMI CLOAREC



1
© AMARANTE

1) SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'AMÉNAGEMENT DE LA GUYANE (EPFAG), MATOURY (GUYANE)

Maître d'œuvre :
AMARANTE
Architecture,
mandataire ;
YLT Architecture,
associé

Maître
d'ouvrage :
EPFAG
Livraison : janvier
2017

© O. BANDEL



2

2) CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE CAYENNE (GUYANE)

Maître d'œuvre : AMARANTE
Architecture, mandataire ; BVL Architecture,
associé

Maître d'ouvrage : Ville de Cayenne
Livraison : décembre 2015

APRÈS SIX ANNÉES PLEINES À LA DIRECTION DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE L'UNSFa, j'ai estimé nécessaire de retrouver plus régulièrement mon agence et laisser à quelqu'un d'autre le soin de faire vivre cette importante commission de l'UnsfA. Je suis particulièrement heureux et fier que Sabine Fournal ait accepté cette fonction. Elle a tout mon soutien.



Lionel Blancard de Léry,
membre du GT BIM de l'UnsfA
président des clubs Prescrire
et BIM Prescrire

FAUT-IL ENCORE LIRE MES ARTICLES SUR LE BIM ?

Durant ces six années, j'ai écrit des dizaines d'articles sur le BIM. Jouant à la fois le rôle de l'oracle, du pédagogue, du lobbyiste, de candide, de sachant, de lucide, de l'inquiet, de l'énergé, du combattant... Je m'interroge sur l'utilité de continuer à me lire.

NON, si vous pensez que : (liste non-exhaustive !)

- l'UnsfA ne sert à rien et ne défend pas au quotidien les architectes,
- la formation est inutile,
- c'était mieux avant,
- mon logiciel est ma propriété, je l'ai acheté,
- mon client va payer pour s'équiper,
- on peut très bien travailler sans le BIM,
- la captation de nos données est une chimère,
- nos confrères de la maîtrise d'œuvre nous attendent sur le sujet et notamment les gros bureaux d'études,
- la maîtrise d'ouvrage commence seulement à travailler sur le sujet,
- les entreprises notamment générales n'y voient aucune opportunité de concevoir à votre place,
- les industriels ne travaillent pas sur les bibliothèques numériques.

OUI, si vous pensez que : (liste non-exhaustive !)

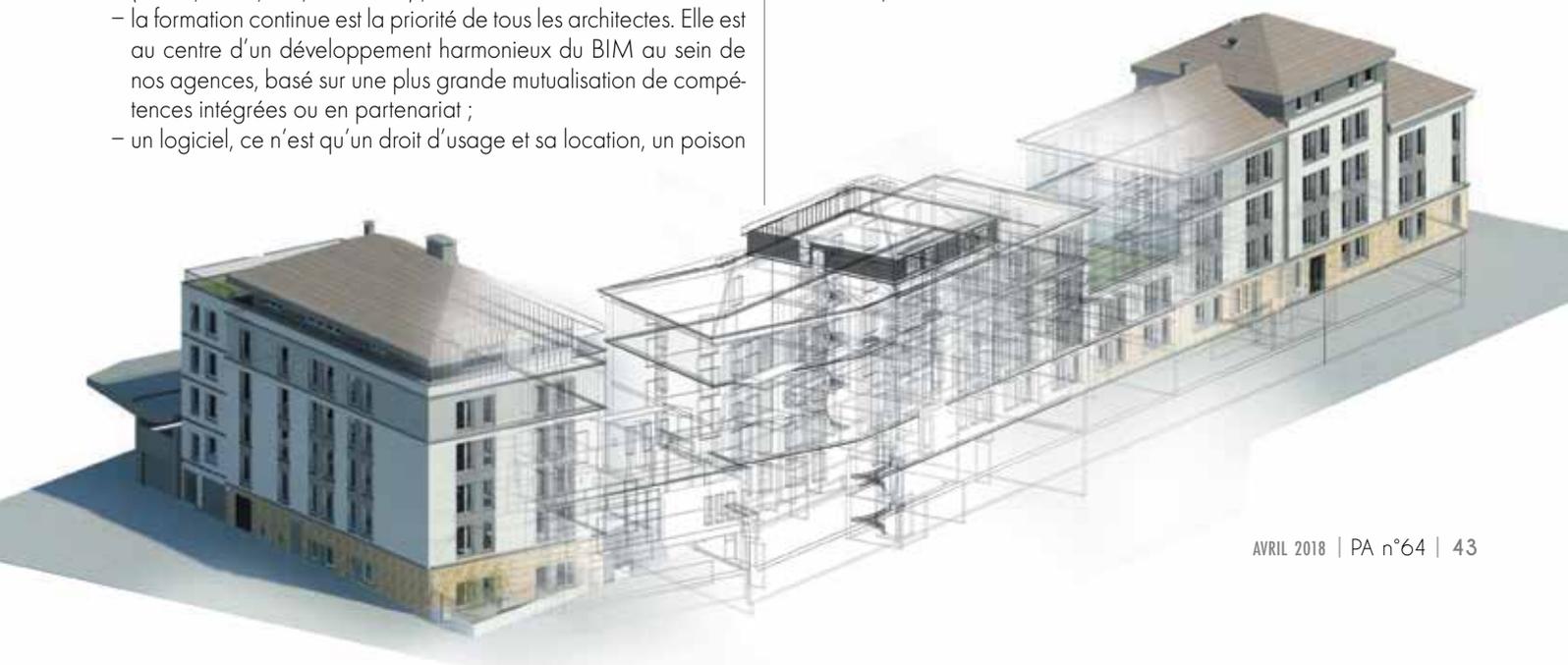
- l'UnsfA est le seul syndicat qui envoie des dizaines de représentants dans de multiples organisations traitant de l'avenir du BIM (PTNB, ADN, CA, Qualitel...);
- la formation continue est la priorité de tous les architectes. Elle est au centre d'un développement harmonieux du BIM au sein de nos agences, basé sur une plus grande mutualisation de compétences intégrées ou en partenariat;
- un logiciel, ce n'est qu'un droit d'usage et sa location, un poison

si des règles claires ne sont pas édictées pour nous permettre de l'exploiter dans le temps sans surenchère ;

- la captation de nos données est un enjeu majeur du BIM. Les récentes déclarations d'Autodesk doivent nous interpeller (cf. Pétition UnsfA) ;
- la maîtrise d'ouvrage estimera toujours que maintenir nos agences à un degré d'équipement correspondant aux renditions d'aujourd'hui et de demain est normal ;
- quid du nombre exponentiel d'appels d'offres privés ou publics, qui intrigue un volet BIM ?
- les entreprises de toutes tailles s'organisent. À nous, par notre expérience de process BIM de les aider.
- l'architecte est le mieux placé pour organiser la conception, la réalisation mais également l'exploitation et la maintenance avec l'aide du BIM. Nos partenaires de la maîtrise d'œuvre nous attendent sur le sujet, espérons pour le meilleur ! Il faut encourager nos industriels à produire des bibliothèques numériques utilisables dans nos projets. La mutation numérique s'accélère, nos agences changent. Être patron d'une agence c'est anticiper tout en étant lucide, que nos nouveaux collaborateurs soient différents, que le monde marchand est brutal et sans concession.

Être unis et solidaires au sein de notre syndicat est le gage d'un même combat quotidien au profit de tous les architectes.

À tous ceux qui ne croient pas à ce combat, arrêtez de me lire ; aux autres, le GT BIM de l'UnsfA vous remercie.





DANS UNE BANQUE QUI N'A PAS D'ACTIONNAIRES, LES CONSEILLERS N'ONT QUE LEURS CLIENTS À SATISFAIRE.

Au Crédit Mutuel, nos conseillers agissent au mieux des intérêts de leurs clients. C'est sans doute pour cela, que pour la 11^e fois en 14 ans, le Crédit Mutuel a été élu n°1 de la Relation Client dans le secteur Banque. Cette distinction témoigne de la relation de confiance qui existe sur le terrain entre les chargés de clientèle et leurs clients-sociétaires. Elle valide notre modèle d'organisation non centralisée qui permet aux conseillers d'agir chaque jour au plus près de leurs clients pour leur être utile.

**Crédit Mutuel, élu n°1 de la Relation Client pour la 11^e fois.
UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

www.creditmutuel.com

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,7 millions de clients-sociétaires.